

# **LA GUERRE SE FABRIQUE**

Cette brochure s'intéresse  
à la **MILITARISATION AMBIANTE**.

T'y trouveras :

Des précisions :  
sur ce que nous entendons par "**GUERRE**"  
et pourquoi nous voulons lutter contre (p. 3)  
ainsi que sur **L'ANTIMILITARISME** (p. 46).

Des informations sur **L'INSTAURATION DE L'ÉTAT DE GUERRE (Partie I, p.5)**,  
en particulier :  
**LES RÉSERVES** (p. 6),  
**LES RÉQUISITIONS** (p. 7),  
**L'EMBRIGADEMENT DE LA JEUNESSE** (p. 9),  
les nouveautés légales en matière de **SURVEILLANCE ET DE RÉPRESSION** (p. 11).

Mais aussi : un **LEXIQUE DES MOTS DE LA GUERRE**  
qui cherchent à nous la faire accepter comme inévitable (**Partie III, p. 33**).

Puisqu'il n'y a pas de militarisation sans infrastructure matérielle,  
nous nous intéressons aussi à **CEUX ET CELLES QUI FABRIQUENT LA GUERRE**  
**MATÉRIELLEMENT**, aux entreprises, administrations et organismes de  
formation, à **SAINT-ÉTIENNE ET DANS LA LOIRE (Partie II, p. 15)**.

Et comme c'est pas parce que l'armée c'est chiant comme la mort  
qu'on s'empêchera de rire, on a mis par ci par là de vieilles cartes postales,  
des pubs de l'armée détournées et quelques jeux et devinettes qu'on te  
laisse le loisir de découvrir!

Bonne lecture !

# **GUERRE À LA GUERRE, SUR TOUS SES FRONTS !**

*La guerre est un sujet extrêmement anxiogène. Elle nous fait nous sentir impuissant-es et démuni-es, donc d'autant plus fragiles devant les stratégies d'embrigadement qui tentent de faire de nous ses instruments. La guerre moderne, sa démesure et son appareillage high-tech réduisent davantage encore notre capacité de peser sur le cours des choses. Malgré cela et sans nous faire d'illusions, nous ne voulons pas renoncer à l'idée de chercher des prises sur ce réel, en commençant par le plus proche de nous. Cette brochure fait un état des lieux de la militarisation ambiante, puis de l'industrie de la guerre dans la région stéphanoise, restituant des recherches que nous - quelques personnes réunies - avons entreprises pour y voir plus clair. Mais avant d'aborder ces sujets, nous aimerions préciser ce que nous entendons par « guerre ».*

## **La guerre se fait au nom de la paix**

Nous sommes contre la guerre, contre l'armement et contre l'armée, aussi bien par « temps de guerre » que par « temps de paix ». L'opposition, factice, entre « guerre » et « paix » fait partie intégrante du spectacle de la guerre, et ce n'est pas un hasard que la rhétorique de la paix soit constamment mobilisée à des fins bellicistes. Si nous sommes contre la guerre, nous sommes aussi contre sa paix : une paix qui sert de base arrière à la guerre, cet espace-temps où la guerre se prépare et s'élabore dans des usines de mort et les couloirs molletonnés des palais gouvernementaux ; une paix qui n'en est jamais une pour tou-t-es : la guerre a toujours lieu quelque part, à l'autre bout du monde ou dans des quartiers périphériques à quelques encâblures des grands centres de pouvoir, ou encore aux frontières des pays riches qui trient et qui tuent tous les jours. Nous sommes contre l'obligation de participer à un conflit qui nous est imposé, contre le devoir de prendre parti pour un camp. Si nous nous opposons au militarisme, ce n'est donc pas au nom de la paix, mais pour lutter contre le pouvoir qui défend ses intérêts au moyen de la violence guerrière.

## **La guerre tue les pauvres, renforce l'État et fait tourner l'économie**

La guerre matérialise le pouvoir absolu que l'État prétend exercer sur nous, notre chair, nos vies, nos cerveaux. Elle détruit des vies, des familles, des relations. Elle rompt les liens, parce que des dirigeant-es en ont décidé ainsi. Qui profite de la guerre ? Qui en pâtit à chaque fois ? C'est bien souvent une question de classe. Certain-es sont de la chair à canon, la population civile en paie les frais pendant que l'économie capitaliste se nourrit des profits liés à la guerre. Bien avant d'envoyer des personnes au front, l'État fait tourner l'économie de la guerre. Les improductif-ves sont d'autant plus fliqué-es et les

opposant-es risquent d'autant plus la taule, devenant une force de travail facile. Ce sont les pauvres qui sont recruté-es pour l'effort de guerre, au front comme dans la vie civile. On nous l'apprend dès le plus jeune âge : parmi les principales cibles des dispositifs d'embrigadement, se trouvent les jeunes en « éducation prioritaire », issus de quartiers populaires (*voir p. 12*).

La perspective d'une guerre accroît le contrôle social. Elle nous suggère la discipline, nous dresse à nous soumettre aux ordres sous prétexte d'une situation qui nous dépasse – l'état de « guerre sanitaire » nous l'a bien appris. Elle crée une atmosphère de suspicion populaire, justifie et renforce l'appareil répressif de l'État à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. La question de la sécurité nationale motive la censure et polarise les discours autour des « causes justes ». Soit on est pour la guerre et l'Ukraine, soit on est avec Poutine – or, si Poutine perd, le « peuple » ukrainien n'en sera pas pour autant libéré. Mais la propagande de la guerre n'est pas à une manipulation près et cherche à contrôler jusqu'à notre pensée.

### **La guerre est le cynisme du profit à son paroxysme**

Le capitalisme ne subit pas les crises, il les provoque, en profite et s'en sert pour se renouveler. C'est la même chose avec les guerres, qui en sont partie intégrante. Tout comme le pouvoir de l'État sur nous est exacerbé et plus visible en temps de guerre, le cynisme de la logique du profit apparaît encore plus froidement. La guerre est un laboratoire, elle permet aux entreprises d'armement et aux États de faire des essais pour tuer (repérer, cibler...) toujours mieux, puis d'intégrer leurs innovations à la société civile (drones, caméras de vidéosurveillance, IA, etc.) en redoublant les profits. La paix capitaliste qui tôt ou tard survient dans un pays en guerre crée des opportunités commerciales de la « reconstruction » et du retour à la consommation décomplexée. Plus largement, la guerre est un moyen d'accéder à des nouveaux marchés. Elle redistribue les cartes des alliances géopolitiques et des échanges économiques mondiaux (par exemple, depuis la destruction du Nord Stream, le gazoduc reliant l'Europe à la Russie, les pays européens achètent le gaz aux États-Unis et à la Norvège). Les complexes militaro-industriels des grands vendeurs d'armes sont également inscrits dans une économie mondiale. L'innovation en matière d'armement coûte très cher et se finance par la vente d'armes à d'autres pays. Quand la France développe ses armes, elle doit donc en vendre à l'étranger pour pouvoir s'armer avec.

### **La guerre nourrit le nationalisme et le racisme**

L'idée que « l'autre » est une menace est l'un des socles du prétendu « besoin » d'un État. Cette même idée sert à l'État à justifier ses guerres. Aujourd'hui, c'est en particulier la figure du terroriste islamiste qui réactive « le sentiment national » aux relents les plus rances, avec la montée de discours et d'actes

racistes décomplexés. En France, elle est accompagnée par des lois ouvertement islamophobes qui s'appuient notamment sur une instrumentalisation du féminisme à des fins racistes (en ce qui concerne, par exemple, la burqa). Cette fabrique du bouc émissaire permet de justifier le déploiement de troupes françaises aux quatre coins du monde et leurs alliances avec les gouvernements des plus autoritaires (Égypte, Syrie...) contre « la menace djihadiste ».

## **La guerre est coloniale**

Tout comme au temps des colonies, les guerres menées par les pays dits industrialisés leur donnent l'accès à des matières premières, de la main d'œuvre et autres « ressources » dans le reste du monde. Colonialiste, l'armée conçoit les territoires conquis et leur population à la fois comme ressources et comme négligeables. Il n'y a qu'à voir comment le désert algérien ou la Polynésie sont devenus des zones d'essais nucléaires français sans aucune considération pour les personnes qui en subissent les retombées depuis des décennies. Comble du cynisme, dans le même mouvement, on retrouve de nombreuses personnes provenant de territoires colonisés par la France dans les rangs de l'armée ou dans ceux de l'infâme exploitation sexuelle qui découle de l'implantation de bases militaires loin de la métropole.

## **L'armée est patriarcale**

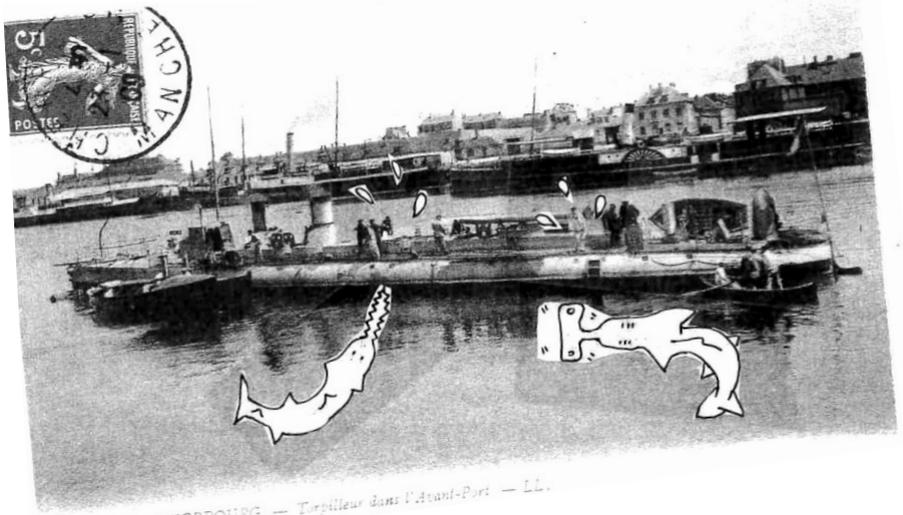
La violence sexuelle fait partie de la stratégie et de la logistique des forces armées. L'exploitation sexuelle autour des camps militaires n'est pas un phénomène exclusivement moderne, mais une pratique récurrente à travers l'histoire, avec des formes allant du viol comme arme de guerre à la prostitution institutionnalisée sous supervision militaire. Tout comme, derrière le pinkwashing de façade de certaines armées, les militaires participent activement à la perpétuation des violences homophobes.

Bien avant la guerre, l'institution militaire formate les recrues à « devenir un homme » (hétérosexuel), avec tout le langage viriliste que ça comprend. Elle fait passer pour du « courage » la faculté de se soumettre à une autorité pour devenir son relais. La caserne est le lieu d'apprentissage de la hiérarchie, de l'obéissance, de la punition et de la désindividualisation. C'est là qu'on apprend que ce sont les moins gradé-es qui feront les tâches dé-gradantes. Une fois dans la vie civile, à qui les militaires confient-ils les tâches subalternes ? De la même manière que la guerre perpétue et se nourrit de systèmes de pensée racistes et coloniaux, elle perpétue aussi le patriarcat.

*La guerre est l'acmé de toutes les violences institutionnalisées par l'État. Détruisons l'État, désertons leurs guerres. À bas l'armée, vive la vie !*

*Des antimilitaristes*

Note : Le slogan "guerre à la guerre" n'appartient à personne et n'implique pas de lien avec l'organisation qui en a fait son nom.



19 CHERBOURG. — Torpilleur dans l'Avant-Port — LL.

# I. MILITARISATION

## APRÈS L'ÉTAT D'URGENCE, L'ÉTAT DE GUERRE

*L'atmosphère militariste monte en pression. La guerre en Ukraine, en cours depuis l'hiver 2022, fait planer la menace du retour d'une « guerre de haute intensité » (termes de l'état-major) sur le sol de pays de l'OTAN. En France, comme ailleurs, bidasses, politiciens et bureaucrates s'y préparent et remodelent, selon le familier schéma de la « gestion de crise », le cadre dans lequel ils voudraient nous contraindre à vivre. Après une succession d'états d'urgence, voilà que nous assistons en ce moment à l'instauration d'un état de guerre. La propagande médiatique surfe sur le nationalisme des plus fétides, nous bombardant d'images choc qui nous enjoignent à « choisir notre camp » face à l'ennemi censé mettre en péril « nos valeurs ». L'état-major n'hésite plus à évoquer le « potentiel sacrificiel national », des pubs pour l'armée tapissent les rues, des stratégies qui cherchent à enrôler la jeunesse s'étoffent (p. 12).*

*Mais l'instauration de l'état de guerre ne s'arrête pas à l'embrigadement. Son infrastructure matérielle se renforce également: augmentation sans précédents du budget militaire via la dernière Loi de programmation militaire, livret d'épargne populaire finançant bientôt l'armement, création de la Réserve opérationnelle industrielle de défense, etc. (p.8). Enfin, la mise en oeuvre du cadre légal de l'état de guerre resserre toujours plus l'étoupe du contrôle. Ainsi, les possibilités de réquisition (mise à disposition de l'État et de l'armée de « personnes, biens ou services ») ont été récemment étendues (p.10) et la loi sur les ingérences étrangères a accru les moyens de surveillance et de répression pouvant être déployés contre les personnes osant remettre en cause le bien-fondé de l'avenir kaki (p. 16).*

*À l'image de bien d'autres « avancées » de cette nature, l'état de guerre qui s'installe aujourd'hui dans un silence assourdissant risque fort de se normaliser pour devenir permanent, rendant toute résistance encore plus difficile. À la suite, nous tentons de détailler certains de ces aspects.*

# Pour nourrir le monstre :

## (1) RÉSERVE(S)

### MILITARISATION : BASE MATÉRIELLE

La loi de programmation militaire (LPM, voir p. 39) adoptée en été 2023 prévoit un accroissement considérable du budget des armées, la « modernisation » de l'arsenal nucléaire, une relance industrielle de production de munitions, mais aussi le doublement du nombre de réservistes. Actuellement au nombre de 40 000, les réservistes sont des personnes ayant signé un **ESR** (Engagement à servir sous la réserve), qui doivent participer aux activités de

En plus de la **réserve opérationnelle** (individus formés militairement qui deviennent des militaires lorsqu'ils et elles sont convoqués-es), il existe aussi la **réserve citoyenne**. Elle regroupe des volontaires qui ne sont pas soldés et n'assument pas de mission militaire, mais qui ont pour rôle de promouvoir « l'Esprit de Défense » (es-tu là?) dans la population, participant à l'enracinement de la culture militaire dans la société.

l'armée quelques jours par an. En cas de nécessité, leur « engagement pour la réserve » peut aller jusqu'à 210 jours. La volonté affichée de Lecornu, ministre des armées, de disposer « d'un réserviste pour deux militaires d'active » est pour nous une autre façon de faire du recrutement. Pour cela, le ministre des armées multiplie les déplacements et les conventions entre différentes entreprises, négociant des avantages (absences autorisées, salaires maintenus, etc.) pour les employé-es qui décideraient de rejoindre la réserve. Cette dynamique illustre parfaitement le pouvoir que l'État exerce sur les individus afin qu'ils et elles servent ses basses besognes. Pour les récalcitrant-es, on imagine que les 15 heures hebdomadaires de travail gratuit en échange du RSA ou la difficulté de plus en plus accrue de bénéficier de l'assurance chômage seront autant de moyens de diriger la « force de travail » vers « le travail de la Force », c'est à dire celui de la guerre, de la mort et de la destruction.

Et ce n'est pas fini ! L'industrie française de la défense ou, en langage technocratique, « **Base industrielle et technologique de défense** » (BITD) regroupe entre 4 000 et 4 500 entreprises qui participent à la production et à l'entretien d'équipements militaires. Cette industrie, qui alimente une course aux armements et perpétue une économie dépendante des conflits, est subventionnée par des fonds publics et

[1] « Renforcement industriel : armement et munitions » sur [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr), 27 mars 2024.  
[2] À savoir : Service industriel de l'aéronautique (SIAé), Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), Service logistique de la marine (SLM) ou encore Service interarmées des munitions (SIMu).

bénéficie d'investissements massifs en recherche et développement. De grands groupes, tels que Dassault Aviation, fabriquent des avions de combat comme le Rafale, tandis que des PME comme Inoxyda produisent par exemple des composants pour l'armement naval. Des centres de recherche, comme l'ONERA et la DGA Techniques terrestres, travaillent à la mise au point de nouvelles technologies militaires. En mars 2024, tout en vantant une BITD « *qui réussit à l'exportation [et qui permet] d'engager librement notre armée dans un conflit* », Lecornu l'enjoignait à « *produire plus vite et en plus grandes quantités* » pour, notamment, pouvoir envoyer plus d'armes en Ukraine<sup>1</sup>. L'augmentation des cadences vise entre autres la production de poudre et la construction d'une nouvelle usine qui « *participera à l'augmentation de la production d'obus* ».

Le lien avec les réservistes ? C'est la **Réserve opérationnelle industrielle de défense** (ROID), dispositif créé en mars 2023 par la Direction générale de l'armement (DGA) et piloté par cette dernière, dont l'objectif est de disposer, d'ici 2030, de 3 000 réservistes spécifiques mobilisables en cas de crise chez les industriels de la BITD ou les industriels étatiques<sup>2</sup>. Ouvriers et techniciens qualifiés, ingénieurs et cadres ; soudeurs, usiniers, tourneurs, chaudronniers, qualitatifs, logisticiens, contrôleurs, chefs d'atelier de production..., - les réservistes ont le statut de militaires et s'engagent dès aujourd'hui sur une base annuelle de 10 jours (avec un dépassement autorisé) « *dédiés à la formation, à l'entretien des compétences et à la mise en situation* »<sup>3</sup>. Pour que son personnel soit éligible, l'entreprise qui l'emploie doit signer une convention de partenariat avec le ministère des armées. C'est ce qu'a fait Verney-Carron, le fameux fabricant de fusils stéphanois, devenant la première entreprise française privée à prendre part au dispositif. En juillet 2024, il a accueilli Emmanuel Chiva, délégué général pour l'armement, pour officialiser l'intégration de 12 réservistes au sein de la ROID.

## LES 10 PLUS GROS ACTEURS DE LA BITD :

**Thales** : Technologies de défense, aérospatiale, sécurité.

**Safran** : Propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques.

**Dassault Aviation** : Avions militaires (Rafale), avions d'affaires (Falcon).

**Naval Group** : Construction de sous-marins, navires de surface militaires.

**MBDA** : Systèmes de missiles.

**KNDS** : Chars de combat, véhicules blindés, systèmes d'artillerie, munitions, robotique.

**Airbus Defence and Space** : Avions militaires, systèmes spatiaux, solutions de défense.

**Arqus** : Véhicules terrestres militaires.

**ArianeGroup** : Lanceurs spatiaux, défense européenne.

**Le CEA** (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) :

Recherche en défense et sécurité, «dissuasion» nucléaire.

[3] Citation du site de la DGA. On y explique aussi que les réservistes peuvent être sous-officiers ou officiers et que leur rémunération est calculée sur la même base qu'un militaire d'active (c'est-à-dire en fonction effective) du même grade.



## (2) RÉQUISITIONS

Avant 2023, les réquisitions militaires, un instrument de coercition par lequel l'État mobilisait la population et les entreprises pour soutenir l'effort de guerre, étaient déjà en place<sup>1</sup>. Ce système, qui trouve ses origines dans la Révolution française, consistait en la conscription des jeunes hommes pour renforcer l'armée. Ces réquisitions touchaient principalement les individus jugés aptes à participer à des conflits armés, mais n'imposaient pas encore la participation systématique des entreprises aux efforts militaires. Pour résumer, l'État intervenait déjà pour soutenir la production de matériel de guerre, mais les mécanismes étaient plus encadrés et de moindre envergure.

Depuis 2023, l'étendue du pouvoir de l'État dans ce domaine a considérablement augmenté. La dernière Loi de programmation militaire (LPM, 2024-2030, adoptée en 2023, voir p. 39) lui permet de réquisitionner non seulement des citoyens, mais aussi des entreprises, des industries et des infrastructures civiles jugées essentielles pour l'effort de guerre. L'État a désormais la possibilité de forcer les entreprises stratégiques, notamment celles des secteurs technologiques, des transports ou de l'industrie lourde, à se mettre au service de l'effort militaire.

Autre nouveauté, les réquisitions ne sont plus uniquement justifiées par des situations de guerre, mais aussi par des « *menaces actuelles ou prévisibles* », une définition volontairement floue qui donne à l'exécutif une latitude considé-

nable pour imposer des mesures exceptionnelles. Par exemple, le décret du 29 mars 2024 oblige les entreprises du secteur de la défense à constituer des stocks stratégiques, et le décret du 1er octobre 2024 permet à l'État de prendre des mesures de réquisition en fonction des besoins de défense nationale, même sans une guerre formellement déclarée. Notons aussi que « *les engagements internationaux de l'État en matière de défense* » (alliances militaires comme l'OTAN) sont pour le coup clairement mentionnés comme pouvant justifier de telles mesures.

Ces textes, qui marquent une évolution vers un pouvoir étatique nettement renforcé sous prétexte de « *l'urgence* » et de « *la menace* », précisent aussi les modalités des mesures de recensement (*voir p. 42*) de tout ce qui est réquisitionnable, compétences y compris. Ils stipulent que des exercices-test, obligatoires, peuvent être menés « *dès le temps de paix* », mobilisant du matériel et du personnel, avec une affectation possible à l'issue de ces exercices. Pour ce qui est des « *personnels complémentaires* » qui désormais peuvent être réquisitionnés pour la « *défense civile* » (la continuité de l'État pendant la guerre), tenus de « *participer en tous temps, de jour et de nuit, aux exercices de défense civile et aux séances d'instruction* » (de 3 jours maximum par an pour l'instant), si le jargon législatif n'est pas des plus limpides pour bien comprendre qui est visé en premier lieu, on saisit néanmoins qu'en plus des volontaires de la défense civile et des « *agents et ouvriers des services publics* », il y a aussi « *les personnels civils [...] qui peuvent être employés selon leurs aptitudes physiques et psychiques et leurs compétences professionnelles ou techniques* ». En gros, à peu près n'importe qui, du moment que les institutions d'État le ou la jugent utile.

L'annonce de ces réformes a largement de quoi créer un vent de panique. Bien sûr, toute une flopée d'articles de presse citant la com' gouvernementale se veulent rassurants. On peut y lire par exemple que si l'État réquisitionne un informaticien pour les besoins de la défense, il le payera au même tarif que son entreprise, il n'y aura donc aucune raison de refuser ! Ah, ben tant mieux, car le refus ne semble pas faire partie des options, comme d'ailleurs aucune autre décision autonome. Par contre, l'obéissance est bien « *obligatoire à tous les échelons* »<sup>2</sup>. D'après la loi. Nous voilà prévenu-es !

[1] Il existe aussi des régimes spéciaux de réquisition civile, notamment en matière de logement ou en matière sanitaire : le code de la santé publique prévoit la réquisition de professionnels de santé « *si la situation sanitaire le justifie* », comme ce fut le cas lors de la crise du Covid-19 en 2020. Les préfets peuvent aussi décider des réquisitions en cas d'urgence et « *d'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques* »

[2] Article L1323-1 du Code de la défense modifié par la LPM 2024-2030. La phrase en entier : « *l'organisation de la défense civile comporte une hiérarchie basée sur la nécessité du service, l'obéissance étant obligatoire à tous les échelons* »

## LE SNU A DU PLOMB DANS L'AILE ?

Le SNU... Qu'est-ce donc que cet énième sigle ? Sûrement pas mal d'entre vous le connaissent. Si jamais vous aviez oublié ou vous ne saviez pas, le SNU, c'est le Service national universel. Il s'adresse aux jeunes entre 15 et 17 ans qui le feraient « *pour moi, pour les autres, pour la France* », comme suggère le grand titre de la page internet du SNU. Des journées de temps collectif, d'activités de différents types qui ont pour objectifs de fédérer les jeunes, pour y « *découvrir leurs droits, ou une vocation professionnelle* »<sup>1</sup>. Petit clin d'œil à l'armée, bien évidemment, vu que le programme du SNU répond aux besoins politiques et militaires de l'État. Pour faire en sorte qu'un maximum de jeunes s'inscrivent au programme, deux avantages sont donnés : la formation au code de la route offerte et, pour les élèves de seconde, une position privilégiée dans la plateforme d'accès aux études supérieures *Parcoursup* (méritocrate et classiste). Petit bonus : une aide financière aux élèves et aux professeur·es engagé·es dans le programme ! Sachez aussi que sur la page de la Direction du service national et de la jeunesse (la DSJN, qui gère entre autres le service civique, les classes-défense dont on parle plus bas et organise la Journée de défense et citoyenneté, tout ça « *en faveur de la jeunesse* », bien sûr), le SNU correspond aux « *Journées défense et mémoire nationales* », un nom plus parlant quand même.

Après des informations pas trop réjouissantes, en voici une qui pourrait vous donner de l'espoir : le 16 janvier de cette année (2025), au Sénat, il a été décidé de supprimer le budget au SNU car ce dernier « *n'apporte pas une plus-value suffisante* ». Alors, soulagé·e ? Désolé·e, faut pas, parce que cette plus-value est « *en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse* ». Et oui, même si le SNU semble être le seul dispositif d'embrigadement, tant il est connu, il en existe de nombreux autres. À la suite, quelques exemples.

Commençons par les projets - si on peut les appeler ainsi - qui se mettent en place directement dans les établissements scolaires, « grâce » au partenariat très fort qui existe entre le ministère des armées et le ministère de l'éducation nationale. Laissons-nous donc bercer par les beaux mots choisis par le ministère des armées pour les décrire.

Les classes-défense sont des « *classes de collèges et de lycées [...] parrainées par une unité militaire incarnant ainsi la vitalité du lien armées-*

[1] Snu.gouv.fr



jeunesse». Elles ont comme objectif de « *contribuer à la cohésion nationale, promouvoir l'esprit de défense et garantir l'attractivité des métiers des armées* » (tout est assez explicite). Il s'agit, selon le même ministère d'« *un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel* », d'où le travail collaboratif entre le ministère des armées et de l'éducation nationale.

Les cadets de la défense suivent, avec un contact militaire encore plus étroit que les classes-défense, étant donné qu'il s'agit d'« *accueillir des collégiens ou des lycéens au sein d'unités militaires dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires environnants* ». Les activités qui s'y font, hors temps scolaire, sont « *éducatives, citoyennes, sportives et ludiques* », et les jeunes entre 14 et 16 ans sont « *encadrés par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires* ». Le public visé est varié, même si une partie des jeunes est plus ciblée qu'une autre : « *il existe 33 centres cadets, en partenariat avec 229 établissements scolaires, impliquant 1000 élèves dont 23 % en éducation prioritaire* ». Ceci, sous prétexte de « *favoriser le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes* <sup>2</sup> », prétextes par ailleurs valables pour toutes les initiatives existantes. Mais on sait bien qu'en matière d'« *insertion* », l'éventail de choix des pauvres est plus réduit que celui des autres.

Dans le même style, les cadets de la sécurité civile : les jeunes font des activités et passent du temps avec les sapeurs-pompiers dans l'objectif de développer le sens civique et la culture de la sécurité civile.

[2] Point n°4 du BO de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°26 du 30 juin 2016 "Développer les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale"

Il existe aussi les Escadrilles air jeunesse (EAJ), pour les jeunes entre 12 et 16 ans (qui passent leurs mercredi après-midi dans une base aérienne), ou les Brigades aériennes de l'aviation de chasse (BAAC), et d'autres.

Parallèlement, plusieurs initiatives entre établissements scolaires et armée sont portées dans le but de construire un imaginaire relié à la mémoire. Un premier exemple est le ravivage de la « *flamme armée-jeunesse* » à laquelle, à Paris, une centaine de jeunes élèves ont participé, y compris d'école élémentaire. Un second, ce sont les journées de commémoration comme le 11 novembre, où l'on voit des militaires en miniature, en uniforme et se tenant bien droit-es, dans le cadre d'un des projets cités plus haut.

Et si nous nous tournions maintenant du côté des organes qui gèrent ces projets ? Là aussi, il y a l'embarras du choix. La liste n'est pas exhaustive. On commence par les trinômes, un par académie ! Il s'agit d'« *une structure de concertation appelée "trinôme académique" qui réunit sous l'autorité du recteur d'académie des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN)* »<sup>3</sup>. Le trinôme de l'académie de Lyon, par exemple, a comme objectifs - non, pardon, « *missions* » ! - de promouvoir « *l'esprit de défense et de sécurité ainsi que la résilience* » chez les jeunes, l'esprit de défense chez le personnel enseignant et d'« *améliorer et valoriser la connaissance réciproque des communautés militaires et éducatives* ». Cela à travers différentes actions comme un concours annuel pour le collège et le lycée ou encore en ouvrant l'école militaire préparatoire technique à Bourges qui « *offre à de jeunes garçons et filles la possibilité de souscrire un engagement dès l'âge de 16 ans et de passer leur baccalauréat durant ce premier contrat avant de poursuivre une carrière de sous-officier technicien. Sous statut d'engagé, les élèves sont soldés, nourris, blanchis, ils cotisent pour pension et vivent sous le régime d'une école militaire, avec sa discipline et ses valeurs* ».

Ensuite, la CAJ (Commission armées-jeunesse), qui existe depuis 1955, « *œuvre à maintenir le lien essentiel entre les forces armées et la jeunesse. Son objectif premier est de promouvoir l'esprit de défense chez les jeunes et de les préparer à leur responsabilité de citoyen en fédérant la communauté nationale et les armées* ». Comment cela se fait ? Avec « *101 organismes de sensibilités différentes, issus de la société civile ainsi que des institutions publiques* », parmi lesquels on retrouve « *64 associations professionnelles ou familiales, syndicats et mouvements de jeunesse ou d'étudiants* ». Il s'agit, entre autres, de syndicats de

[3] [trinome-academique.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article22](http://trinome-academique.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article22)

parents, de syndicats professionnels comme par exemple de l'enseignement, de syndicats étudiants lycéens et universitaires, d'organismes d'éducation populaire et d'économie sociale et solidaire... Des organisations que l'on imaginerait plus facilement, et plus volontiers, opposées à un embrigadement de la jeunesse plutôt qu'en étroite collaboration avec l'armée. Sachant en plus que, grâce à des groupes de travail mensuels (garde-à-vous !), « *ces organismes permettent aux armées de rencontrer et de comprendre les jeunes. (En retour, la CAJ leur permet de découvrir toute la richesse des métiers des armées et de l'industrie de défense, grâce à des cycles de conférences et des visites sur le terrain)* »<sup>4</sup>.

Sous le même sigle, il y a les Contrats armées jeunesse, des contrats entre un et trois mois, payés au SMIC, qui s'adressent aux étudiant-es de moins de 27 ans avec une licence. Il s'agit d'une « *première expérience au cœur de la défense* » comme stagiaire. Ces contrats sont « *notamment pour les réseaux prioritaires d'éducation* ». Ah, l'égalité des chances !

Il existe aussi la Commission interministérielle de coopération interpédagogique (CICP) qui réunit des représentant-es des ministères des armées, de l'agriculture et de l'éducation nationale. Sa fonction principale est de financer des projets scolaires sur la mémoire des conflits contemporains, le patrimoine des armées, l'éducation à la citoyenneté et le lien armée-jeunesse, sachant que l'éducation à la défense est une des missions de l'Éducation nationale (depuis leur point de vue), et ça dès l'école élémentaire. Les sorties liées à ces projets permettent de lutter contre le racisme et l'antisémitisme - voyons ! - et, aussi, elles sont finançables à travers ADAGE et Pass Culture<sup>5</sup> (et quelle culture !). Pour l'année en cours, les projets identifiés par la CICP ont été « *Photographier et filmer les conflits à l'époque contemporaine. Illustrer, informer, détourner* », « *Écrivains en guerre* », « *Les sciences et la guerre* ». Enfin, mer... guerre !

On s'arrête là. Avant de reprendre votre souffle, sachez que le Service national obligatoire est juste suspendu. Mais pas de panique ! La production cinématographique concernant ce qui est militaire est prospère (merci à la Mission cinéma et industries créatives, MCIC), ainsi que la création de jeux vidéo - confiée aux jeunes, bien sûr, avec le challenge « *Pass Ton Hack d'Abord* ». Vous avez de quoi vous préparer, enfants de la Patrie...

[4] [defense.gouv.fr/sga/commission-armees-jeunesse-caj](http://defense.gouv.fr/sga/commission-armees-jeunesse-caj)

[5] ADAGE et Pass Culture - plateformes numériques pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

## GUERRE FROIDE 4.0 : LOI HOULIÉ SUR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES

On le sait bien, parmi les conséquences de la guerre, il y a l'exacerbation du contrôle social et de la répression. Combien de fois, ces derniers mois, les médias occidentaux ont dénoncé le despotisme de Poutine dont le régime emprisonne abusivement d'honnêtes citoyens ? Comme, par exemple, cette danseuse vivant aux États-Unis qui se fait arrêter en allant voir sa famille en Russie parce qu'elle aurait versé de l'argent à une association caritative ukrainienne ? Ce qu'on lit moins dans les médias, c'est que la traque aux espions et autres traîtres à la patrie se démocratise ! Juste avant que l'assemblée nationale ne soit dissoute l'été dernier (2024), elle a adopté la « loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France », dite également la loi Houlié du nom du député (RE) de la Vienne Sacha Houlié. Cette loi, étonnamment passée inaperçue, définit les modalités de fichage, de contrôle, de surveillance et de répression de tout ce qui peut être vu comme « tentative d'ingérence étrangère » - sachant que les critères pour en juger sont, sans surprise, plus que flous.



Médiatiquement du moins, l'adoption de cette loi a été justifiée par des faits dépeints comme extrêmement préoccupants. Il y a eu, d'abord, une vaste « campagne de désinformation » attribuée au pouvoir russe. La désinformation, ça commence par de la simple propagande : « information » quand celle-ci vante les mérites de « notre » camp, elle devient « désinformation » si elle fait le même job pour le camp d'en face. Puis, de faux médias occidentaux ont diffusé de redoutables *fakes news*, comme ce faux site de *Libération* accusant les réfugiés ukrainiens de ramener des punaises de lit en France. Tout au long de l'année 2024, cette « campagne » s'est alliée à des « actes de déstabilisation ». De faux cercueils ont été déposés sous la Tour Eiffel. S'ensuit toute une épidémie de tags, à Paris et autour, aux messages plus ou moins clairs et plus ou moins reliés à la guerre en Ukraine. Parmi les plus évidents, il y avait par exemple des cercueils (encore) de soldats français avec des ailes de Rafale. Ces tags ont été qualifiés d'ingérences étrangères. Les médias ont notamment relayé la découverte d'un réseau de Moldaves russophones qui seraient payés par des commanditaires pro-russes pour peindre la capitale française. Plusieurs personnes de nationalité moldave ont été arrêtées. Deux d'entre elles ont notamment été placées en détention provisoire au motif de « dégradation », classique pour un tag, mais aussi de « démolition de l'armée en vue de nuire à la défense nationale »<sup>1</sup> ! Du jamais vu depuis la guerre d'Algérie, selon leurs avocats. Les tags que ces personnes sont soupçonnées d'avoir commis au pochoir sur les façades de l'AFP et du Figaro disaient « *Stop the death Mriya Ukraine* » (Arrêtez la mort, en anglais, rêve, en ukrainien). Mais c'était avant la loi Houlié. Si cette loi avait déjà été adoptée, l'ingérence étrangère aurait sans doute alourdi la note<sup>2</sup> !

Qu'est-ce que la loi Houlié change concrètement ? Elle crée un registre national d'activités d'influence<sup>3</sup> et oblige toute personne physique ou morale agissant pour le compte d'un « mandant étranger » de déclarer ses activités d'influence sur les décisions (lois) et les politiques publiques. Notamment, le fait d'entrer en contact avec des élus, des décideurs et des membres de l'exécutif, des

[1] Pour info, « *le fait de participer à une entreprise de démolition de l'armée en vue de nuire à la défense nationale est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende* » (article 413-4 du code pénal, modifié en 2000).

[2] Adoptée le 5 juin, la loi Houlié est rentrée en vigueur le 25 juillet, date de sa publication. Pour ce qui est des deux détenus, arrêtés le 22 juin, leurs avocats ont contesté leur détention, en première instance et en appel, et ont perdu à chaque fois. Ils ont ensuite saisi la Cour de cassation qui a mis fin à la détention provisoire et a transmis une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) au Conseil constitutionnel. Ce dernier a confirmé la constitutionnalité du motif de la mise en détention. En principe, le procès doit toujours se tenir, avec les mêmes motifs.

[3] Ce registre sera géré par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, censée surveiller les politiciens, notamment les membres du gouvernement, pour repérer les délits d'initiés, les conflits d'intérêts, la corruption, etc.

candidats aux différentes élections (au-dessus des municipales), des dirigeants de partis, d'anciens présidents ou d'anciens ministres (pendant 5 ans après la fin des fonctions), de « *réaliser des actions de communication* » ou encore de collecter de l'argent ou d'en verser sans contrepartie. Par exemple, si une association d'intérêt public reçoit de l'argent d'une fondation étrangère, elle doit désormais le déclarer. La nouvelle loi établit aussi un contrôle plus strict des investissements étrangers et elle permet à l'État (ministres de l'économie et de l'intérieur) de geler, toujours en cas de suspicion d'ingérence étrangère, les ressources économiques des « *personnes physiques ou morales, ou de toute autre entité* » impliquées. Voilà pour les volets vie publique et financier.

Viennent ensuite les chapitres renseignement et répression. Pour détecter des connexions suspectes en termes d'ingérence étrangère, la loi Houlié autorise les services de renseignement à utiliser les traitements automatisés de données, c'est-à-dire la surveillance algorithmique. Cette technique était jusque-là réservée à la « *prévention du terrorisme* ». C'était déjà bien pernicieux, parce qu'il n'existe pas de définition claire d'un « *terroriste* ». On en devient vite un : « *écoterroriste* » par exemple, ou personne faisant « *apologie du terrorisme* » (si on dénonce les bombardements israéliens ou prend des positions en faveur de la Palestine, comme c'est déjà arrivé). Pour l'ingérence étrangère, on peut imaginer que ce ne sera pas très différent : en temps de guerre, tout le monde est un espion présumé.

Pour l'instant, la surveillance algorithmique n'est autorisée pour cette finalité qu'à titre expérimental pendant quatre ans. Mais c'était aussi le cas de son utilisation pour le terrorisme. Puis le dispositif a été pérennisé. C'est ce qu'on appelle *l'effet cliquet* : il est extrêmement rare qu'un État revienne sur l'extension des moyens de surveillance dont il se dote ! Si l'on croit *La quadrature du net* (une association qui lutte contre la techno-surveillance), le dispositif de surveillance algorithmique va au-delà des données de connexion sur Internet et consiste à surveiller l'intégralité des éléments techniques de toutes les communications de la population, y compris téléphoniques, pour établir qui contacte qui, quand, comment, *etc.* Ce serait comme une espèce de gros « *filet de pêche* » à l'objectif de détecter automatiquement des profils effectuant des actions « *suspectes* », profils qui seront ensuite ciblés et suivis plus spécifiquement. En gros, si on appelle régulièrement des proches résidant à l'étranger (particulièrement en Russie, en Chine, en Iran ou en Turquie, pays clairement cités dans l'exposé des motifs de la loi Houlié), c'est probablement mal parti pour notre profil. Si, en plus, on fait un tag contre la guerre et se fait attraper, on risque de devenir un agent de l'étranger aux yeux de l'État. Ce qui veut dire qu'on peut être

jugé comme tel et le payer très cher : la loi Houlié modifie également le code pénal pour augmenter les peines des infractions commises « *pour le compte d'une entité étrangère* ». C'est une nouvelle circonstance aggravante qui monte toutes les peines d'un palier, jusqu'à la prison à vie. Le même article autorise également, dans le cadre d'enquêtes autour de ces infractions, l'utilisation des « *techniques spéciales d'enquête* » (infiltration, captation de données, écoutes, balises GPS, prise de contrôle d'appareil, captation des correspondances, etc.). Décidément, les apparatchiks poutiniens auraient des cours à prendre en France !

Ajoutons pour finir que pendant que la loi Houlié se faisait adopter, on pouvait lire, dans *le Canard enchaîné*, que « 1800 civils et militaires » avaient été mobilisés pour des enquêtes autour des attaques subies par des entreprises du secteur de l'armement en France, notamment par des sous-traitants de Thales. Ces attaques étaient de nature très diverse, allant de simples cambriolages à des sabotages, mais elles semblaient être toutes considérées *a priori* comme relevant d'ingérences étrangères, puisque ce sont les connexions avec la Chine et la Russie que les enquêteurs recherchaient. Logique ! Quelle autre raison y-aurait-il de s'attaquer à l'industrie de l'armement ?





# II. CARNAGE DE FABRICATION LOCALE

(BIO ET ÉTHIQUE ?)

## L'INDUSTRIE DE LA MORT À SAINT-ÉTIENNE ET AUTOUR

*Saint-Étienne est une ville connue pour Casino, Manufrance ; pour son passé minier ou son ambiance au stade. Elle est aussi connue pour le Fusil d'assaut de la manufacture d'armes de Saint-Étienne (FAMAS) qui a équipé l'armée française de 1979 à 2016. On répète à l'envi qu'elle fut nommée Armeville pendant la révolution, que le premier tank français s'appelait Saint-Chamond ou bien qu'une mitrailleuse a été baptisée Saint-Étienne.*

*Les références au passé lointain pendant lequel Sainté comptait des centaines d'armuriers pourraient laisser entendre que la production d'armement n'est plus d'actualité ici. Certes, la désindustrialisation est passé par là. Le GIAT (voir p. 23), Nexter, c'est fini ici, c'est à Roanne qu'on fait les tanks maintenant ! « Cent métiers, cent misères », dit le dicton. Mineurs, manuchards, autant d'employés qui ont dû trouver d'autres machines auxquelles s'aliéner. Une mine se transforme en musée, la Manufacture d'armes en Cité du design. Un vernis si mince qu'il cache à peine l'immonde couleur kaki : si de grosses boîtes se sont barrées, elles ont laissé des filiales, et d'autres petites entreprises comptent bien s'inscrire dans l'actualité pour faire gonfler leurs profits. En témoigne l'invitation du 26 janvier 2024 à la Cité du design à laquelle 140 industriels de l'armement ont répondu « chef, oui chef ». 140 patrons venus écouter le préfet Rochatte et le gouverneur militaire (voir p. 45) discourir sur « l'économie de guerre ».*

*Malheur de notre époque, l'imagination n'a même pas le temps de s'exercer que tout est déjà sous nos yeux. KNDS (Nexter), Rivolier, HEF, Hexadrone, Thales, Safran, Aubert et Duval, Verney-Carron... Elles ne manquent pas, les boîtes, à Sainté ou tout proche, pour produire la mort et la destruction et ce, directement ou indirectement, on se rappelle ici, le 26 mai 1944 (voir p. 23). Rajoutons au bruit des bottes et à l'odeur de la poudre l'éclat des salles des laboratoires scientifiques bien propres, enveloppés dans leur fausse bonne conscience ; nous obtenons l'alliance mortifère armée-recherche-industrie, scabreux triangle de fer qui habille le monde en treillis. Ici, à Sainté, les labos Hubert Curien et l'École des mines, adoués par la DGA ou le CEA-DAM (Commissariat à l'énergie atomique - Direction des applications militaires), étudient fiévreusement l'I.A., la crypto, les effets des radiations (bombe atomique), l'imagerie infrarouge ou radar, pour le compte des bidasses.*

*Ainsi, aujourd'hui comme hier, à Saint-Étienne comme ailleurs, la guerre se fabrique près de chez nous. À moins qu'on ne s'y oppose ?*



# ARMEVILLE UN JOUR, ARMEVILLE TOUJOURS

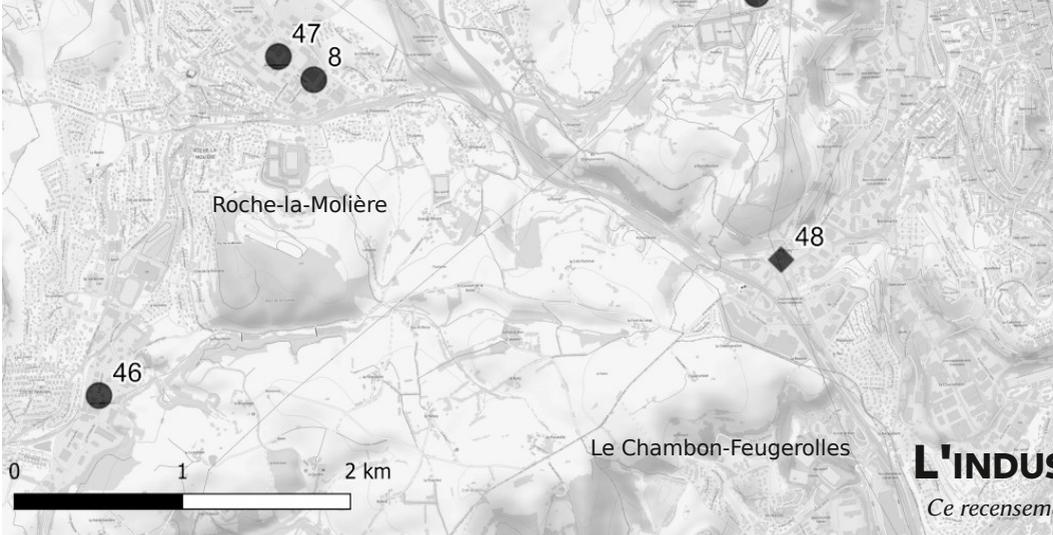
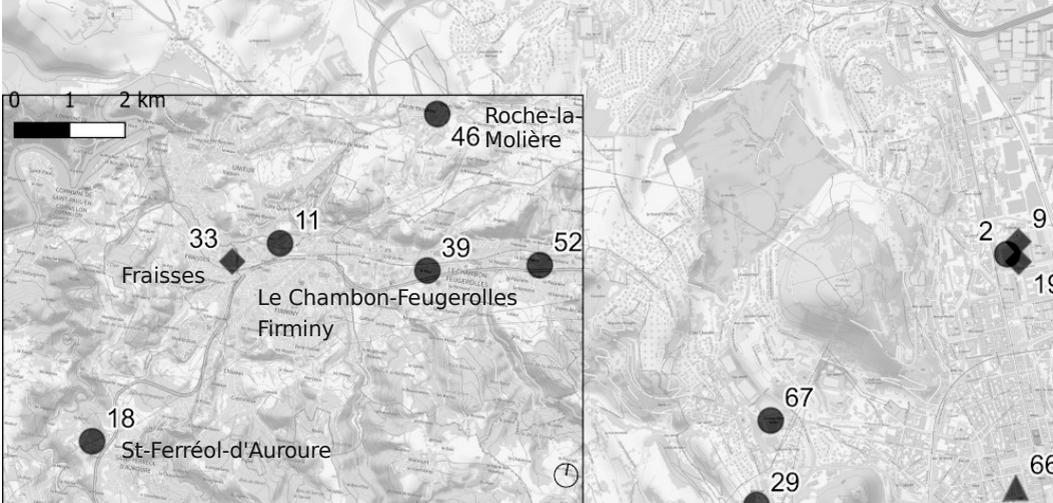
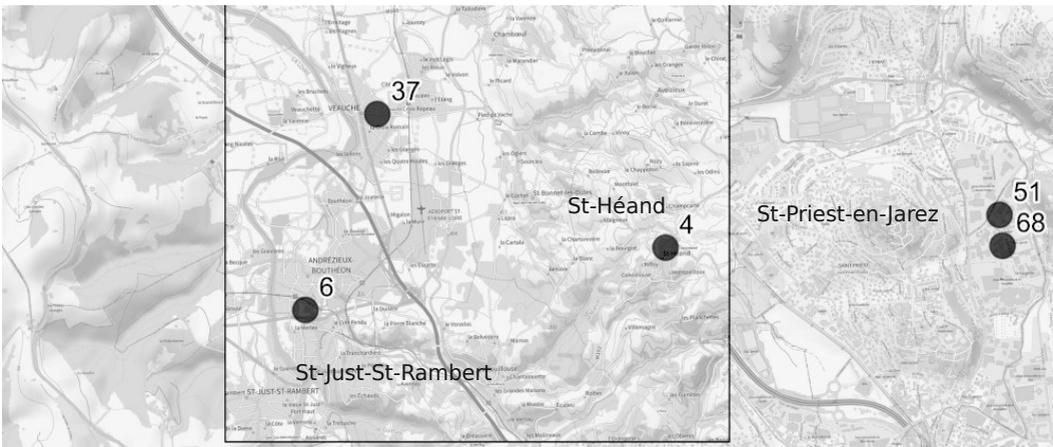
## *Design-moi un fusil*

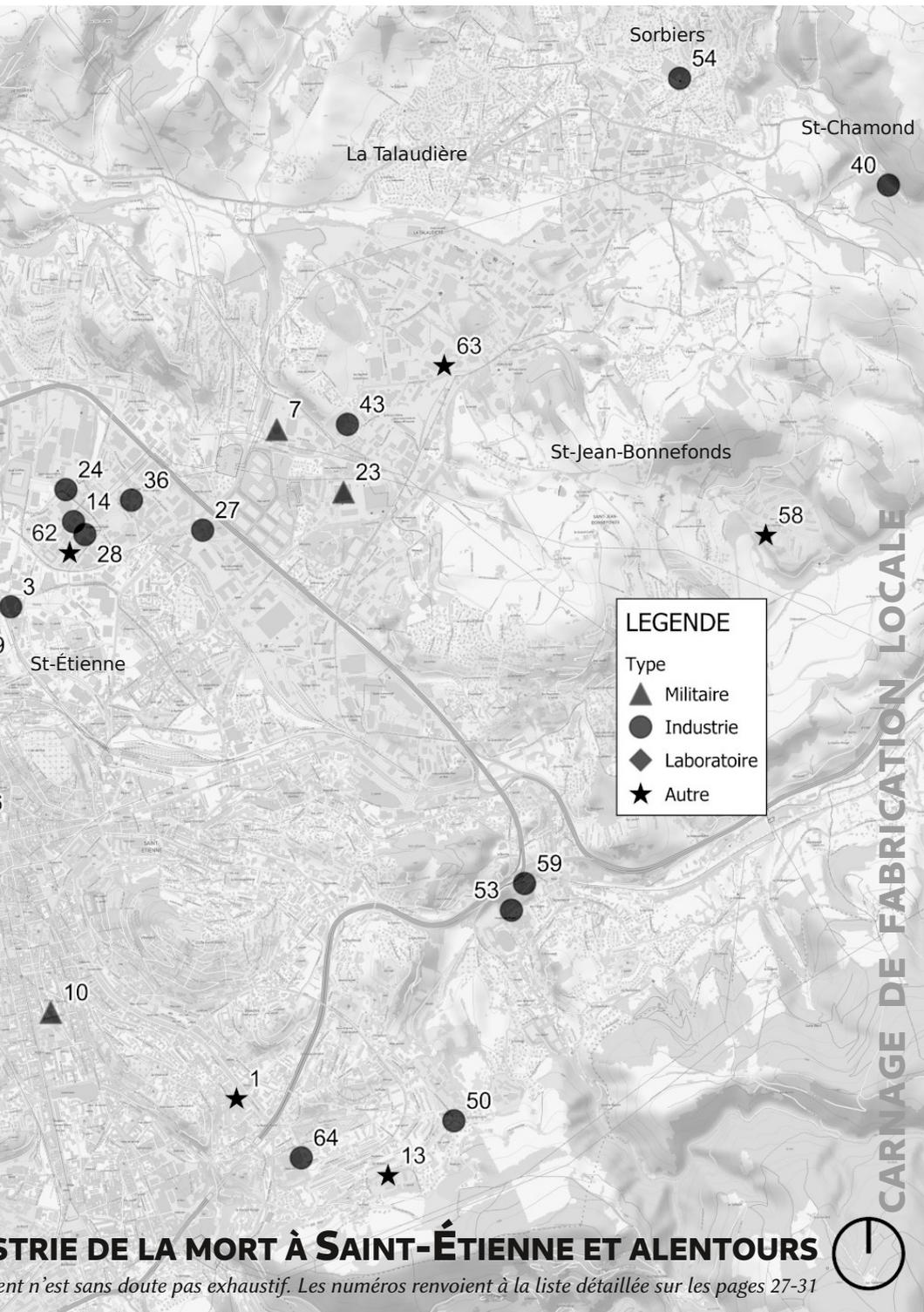
*D'abord « royale », puis « impériale », à Saint-Étienne, la Manufacture d'armes (MAS) a porté plusieurs noms jusqu'à devenir une entité du GIAT : Groupement des industries de l'armée de terre. Le GIAT est devenu Nexter, puis après sa fusion avec KMW (Krauss-Maffei Wegmann), l'entreprise désormais franco-allemande détenue à 50 % par l'État français s'appelle KNDS (Krauss + Nexter Defense Systems) France.*

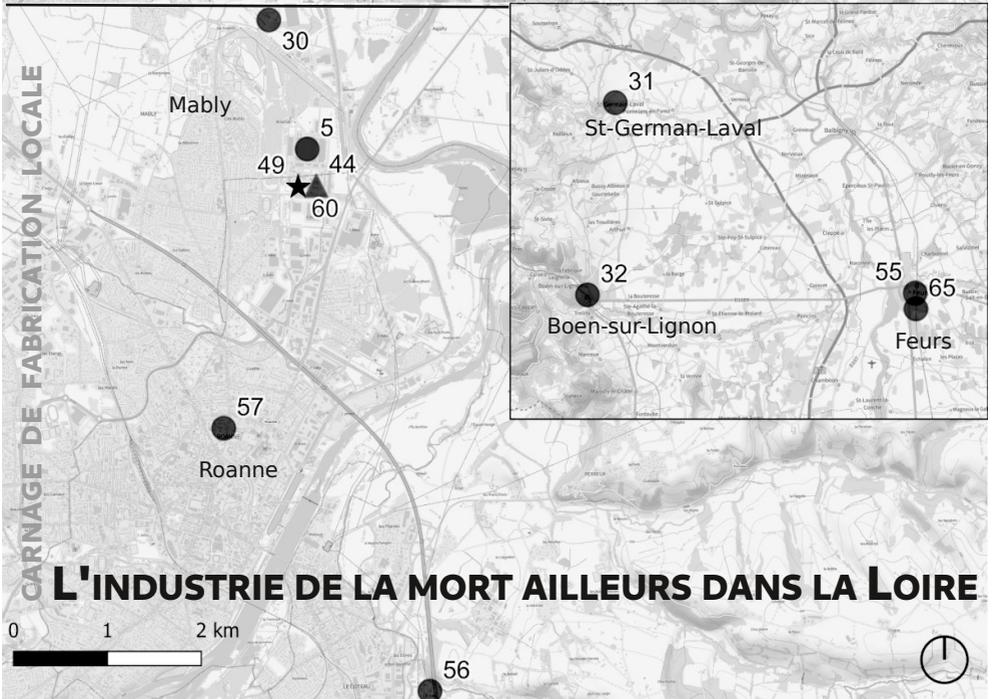
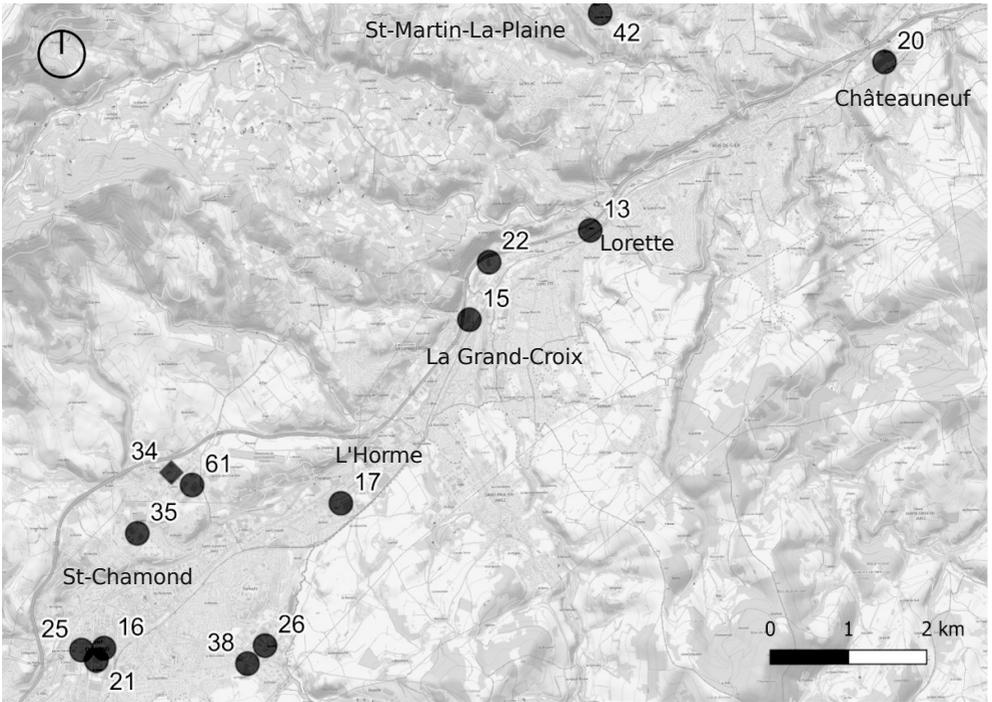
N'en déplaise à la CGT qui a lutté contre la fermeture du GIAT à Sainté, y voyant des emplois à sauvegarder, la fabrication d'armes « pour se défendre », c'est dangereux. L'histoire le montre, deux exemples : premièrement, pendant l'occupation, la Manufacture a servi à l'armée nazie. Puis, le 26 mai 1944, elle a été la cible, avec les axes de transport, de l'aviation américaine qui souhaitait priver l'occupant d'infrastructures. Les bombardements (440 tonnes de bombes) ont fait près de 1000 victimes civiles et des milliers de personnes sinistrées.

En 2001, le GIAT quitte Saint-Étienne et la MAS est progressivement transformée en *Cité du design*. Cependant on y trouve encore du beau monde qui travaille pour l'armée. On y trouve de tout. Dans le panier, il y a HEF Groupe, une entreprise dont une partie des bâtiments se trouve rue Salvador Dali et qui collabore à la construction des Rafales. En 2023, la ville de Saint-Étienne leur a presque donné 12 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et, plus récemment, leur labo privé est fier d'avoir trouvé un nouveau procédé de soudure ultra-résistante, fruit d'un travail de recherche mené avec l'École des Mines, Nicomatic et Thales<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de Thales Angénieux que le Pôle Optique et Vision sera créé derrière l'École du design. À l'intérieur de ce pôle, on trouve le laboratoire Hubert Curien spécialisé dans plusieurs domaines qui intéressent bien l'armée. En optique, on appréciera ses thèses financées par Thales. Dans le domaine des radiations, on lira les thèses effectuées grâce à l'aide des laboratoires du CEA de Bruyères le Châtel, qui travaillent entre autres sur la bombe atomique. Pour parfaire le tableau ultra-local à partir de nos maigres connaissances, notons qu'on trouve encore, toujours sur le site de la MAS, deux filiales, OPTSYS et NBCSYS, du géant de l'armement KNDS. La soi-disant jolie vitrine du design cache une réalité bien plus mortifère, celle de la production de la guerre mobilisant entreprises privées, structures semi-publiques et labos de recherche, ne soyons pas dupes !

[1] Thales est une des plus grandes boîtes d'armement françaises, connue pour vendre à la fois des outils de vision nocturne à l'armée russe, des engins anti-aviation à l'armée ukrainienne, ou des pièces de drones à Israël. Nicomatic, c'est cette entreprise de semi-conducteurs qui s'est récemment fait épingleur pour avoir vendu du matériel de guerre à la Russie et ce, même après l'embargo.







**L'INDUSTRIE DE LA MORT AILLEURS DANS LA LOIRE**

*Ce recensement n'est sans doute pas exhaustif.  
Les numéros renvoient à la liste détaillée sur les pages 27-31*

## ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, ORGANISMES DE RECHERCHE ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES TRAVAILLANT POUR OU AVEC L'ARMÉE DANS LA LOIRE

*Les numéros permettent de les situer sur les cartes des pages précédentes*

1.  Une des plus prestigieuses **écoles d'ingénieurs** de France dont le but initial était de former des cadres garde-chiourmes de l'industrie minière, elle est entre autres financée par la Fondation Mines Télécom. Parmi les **mécènes** de cette dernière, les plus notoires sont **ArianeGroup, Inéo Défense, MBDA, Safran, Thales, Naval Group, Dassault, Airbus**. Niveau recherche, on trouve aussi beaucoup de thèses financées par ST Microelectronics, géant français de la puce électronique.

2.  Leader mondial en ingénierie des **matériaux de surface**, spécialisé dans la **tribologie** (science de frottement, d'usure, d'interface et de lubrification entre deux systèmes matériels) et la **photonique** (l'étude et la fabrication de composants optiques pour la génération, la transmission, le traitement ou la conversion de signaux optiques). Le site d'**Andrézieux-Bouthéon** est au cœur des activités du groupe, notamment en matière de recherche et développement. Entre autres, il conçoit et produit des solutions pour **le Rafale**. Le groupe possède aussi une antenne aux abords de la **Cité du design**.

- 1820  
3. **VERNEY-CARRON**  
SAINT-ÉTIENNE
- Une entreprise qui fabrique des **fusils de chasse** depuis plus d'un siècle. Dans le tournant des années 1990, elle a orienté une partie de sa production vers le militaro-sécuritaire. Elle est notamment connue pour l'invention du **FlashBall** qui a équipé la police nationale jusqu'en 2018, faisant d'innombrables victimes. Si la police nationale l'a remplacé par le LBD, ça n'empêche pas Verney-Carron de vendre son matos aux polices municipales ou ailleurs dans le monde. On retrouve des Flashball en RDC, des **fusils d'assaut VC15** chez les troupes royales du Maroc, des **lance-grenades** au Sénégal, en Malaisie, etc. Après avoir cru qu'elle remporterait un contrat à 36 millions d'euros en direction de l'Ukraine, il semblerait que l'entreprise familiale soit plutôt dans la panade, qui va donc la racheter ? Riolier ou Browning ?

4. **THALES**
- Thalès Angénieux**, implanté à Saint-Héand, est surtout connu pour ses objectifs photos et sa présence sur le marché du cinéma mais il œuvre aussi dans le domaine de la défense. C'est un fournisseur majeur de **systèmes optiques** et de **solutions d'imagerie destinés à des applications militaires et de sécurité**. Voici quelques-unes de ses principales

contributions : optiques de haute précision intégrées dans des drones, des véhicules blindés, des systèmes de surveillance aérienne et des satellites ; viseurs et lunettes de visée optiques pour les armes légères ou pour des applications d'observation à longue distance ; objectifs et caméras embarquées qui permettent de réaliser des missions de surveillance aérienne ; systèmes optroniques de jour et de nuit, qui combinent des technologies optiques et infrarouges pour les missions de surveillance dans des environnements dits hostiles ; systèmes optiques pour les satellites utilisés dans des missions de surveillance et de communication.

## 5.

### KNDS

Héritière du **GIAT** (Groupement des industriels de l'armement terrestre), **Nexter** (récemment dénommée KNDS après sa fusion avec une entreprise allemande) est spécialiste de la fabrication de blindés et d'artillerie. Localement, le site de **Roanne** assemble des **canons et véhicules blindés**. Comme par exemple les chars **Leclerc** ou les canons **Caesar** qui se sont « particulièrement distingués » en Ukraine, mais aussi à la frontière entre les Émirats arabes unis et le Yémen dans un conflit sanglant et dévastateur avec la complaisance marchande de la France. Les deux **filiales stéphanoises** de KNDS, **Optsys (19)** et **NBCSys (16)** fabriquent respectivement du matériel de **visée des blindés** et des équipements de protection de risques **nucléaire-bactériologique-chimiques (NBC)**.

## 6. RIVOLIER

Rivolier se présente comme **fournisseur d'armes « pour amateurs de petits et gros gibiers »**. Le 25 novembre 2024, le journal "Le Progrès" nous apprenait que l'entreprise ligérienne, créée en 1830 et autrefois fabricante d'armes puis de vélos, se positionne comme « **équipementier des armées, des forces de sécurité intérieures et des forces hautement spécialisées** » (chaussures, vêtements, etc.) et revendique **60 % du marché des policiers municipaux**. Le lendemain, un policier municipal de Saint-Étienne abat un homme en pleine rue, de deux balles dans le dos. **Le dernier appel d'offre de Saint-Étienne pour équiper ses policiers municipaux** a été remporté par Rivolier pour 1,5 millions d'euros.

## 7.



Banc National d'Épreuve  
Saint-Étienne

Le banc national d'épreuve, créé en 1782 par les fabricants de canons stéphanois, **appartient aujourd'hui à la CCI** (Chambre de commerce et d'industrie) de Lyon Saint-Étienne Roanne. Le BNE est **la seule structure en France habilitée à tester les armes civiles (chasse, sport, police) fabriquées ou importées par la France ainsi que les munitions civiles et militaires et à assurer leur destruction**. Il a la capacité de **tester la résistance des matériaux de protection de tous types**, notamment les blindages des véhicules de l'armée et les protections

individuelles. C'est un membre actif du **cluster EDEN** (fédération de PME «innovantes et exportatrices dans le secteur de la défense, de la sécurité et de la sûreté») et du **GICAT** (Groupement des Industries de Défense et de Sécurité Terrestres et Aéroterrestres). Le BNE vante son savoir-faire à l'international et reçoit régulièrement des délégations étrangères. Les profits du BNE se nourrissent de la guerre et de sa fabrication. Dans le contexte de la nouvelle loi de programmation militaire et des différentes guerres en cours, son directeur annonce comme objectif de quasi doubler son chiffre d'affaires d'ici 3 ans. Et pour le recrutement de plus de main-d'œuvre pour faire tourner ses activités mortifères, le BNE peut compter localement sur le **lycée Benoît Fourneyron** à Saint-Étienne qui propose la seule **formation d'armurier** en France. Le BNE espère profiter de la reconstitution annoncée d'une chaîne de production de munitions made in France pour les armes de petit calibre en participant à leur vérification et à leur homologation.

Si on creuse autour du BNE, on en arrive vite à l'actualité meurtrière en Ukraine et en Palestine. KNDS (ex-Nexter, Roanne), qui a augmenté sa production de chars pour en livrer à l'Ukraine, a demandé au BNE de tester le blindage de ses véhicules. L'entreprise AMEFO (Saône-et-Loire), spécialisée dans les blindages militaires, est devenue une filiale de l'entreprise israélienne Plasan qui fabrique ses propres blindés légers pour fournir l'armée. Pour développer leurs blindés, AMEFO et PLASAN ont mis en commun leurs moyens d'essai et de simulations face aux menaces. En France, seul le BNE est autorisé à réaliser ces types de tests. Le BNE se rajoute donc à la longue liste des profiteurs de guerre près de chez nous.

---

Au sein de Safran, leader mondial de **l'aéronautique** **8.**  **SAFRAN civile et militaire**, la société **Safran Aerotechnics** installée à **Roche-la Molière** est orientée vers la **production aérospatiale**. En novembre 2023, les salarié.es, qui travaillent sur les systèmes embarqués de circulation d'oxygène et de carburant pour avions et hélicoptères, apprennent qu'ils et elles manipulent, parfois depuis des années, **des produits hautement toxiques voire cancérogènes sans protection**. La direction reconnaît les faits et paye une micro-amende de 8000 euros en tout et pour tout.

---



Laboratoire classé en **ZRR** (Zone à régime restrictif = entrée soumise à approbation préalable du ministre de l'Intérieur), spécialisé dans **la crypto, l'optique, les technologies laser et les radiations**. Ces domaines

intéressent évidemment l'armée, c'est pourquoi on y retrouve régulièrement, par exemple, des thèses sur les caméras plénoptiques (en 4 dimensions) financées par Thales et la Direction générale de l'armement, ou bien des thèses sur la « résistance aux radiations » commandées par le CEA-DAM ainsi que des articles de crypto financés par plusieurs structures mortifères.

**10. Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Saint-Étienne**, souvent appelé "**MAISON DE L'ARMÉE**". Entouré de barbelés, surveillé par caméras et gardé jour et nuit par un planton, il **a pour mission de renseigner, d'orienter et de recruter des jeunes** souhaitant s'engager dans les forces armées. Voilà pourquoi il y a des bidasses à la cantine du CROUS tout proche...

**11. AUBERT&DUVAL**  


L'usine Aubert & Duval de **Firminy** joue un rôle crucial dans l'industrie de défense, notamment par la fabrication de **composants essentiels pour le canon Caesar**, système d'artillerie mobile de 155 mm, monté sur camion, avec une portée de tir atteignant 40 kilomètres. Les tubes de ces canons sont fabriqués dans l'usine de Firminy. Le Caesar est devenu **emblématique du soutien militaire français à l'Ukraine**. L'usine de Firminy fabrique aussi d'autres **composants pour l'artillerie lourde et les véhicules militaires**.

**13. Le LYCÉE DES MÉTIERS BENOÎT FOURNEYRON** offre des **formations spécialisées en armurerie**, CAP armurerie et le Brevet des métiers d'art (BMA) armurerie. Le programme du CAP Armurerie (Fabrication et Réparation) vise à «former des professionnels capables de manipuler des armes en toute sécurité, d'exploiter des données techniques, de définir le classement des armes, et de réaliser des opérations de réparation et d'ajustement». Le BMA forme «des spécialistes en conception, fabrication et réparation d'armes, avec une maîtrise approfondie des techniques artisanales et industrielles».

## MAIS AUSSI :

**12, 17 et 22 - HAULOTTE** : Leader mondial des équipements d'élévation de personnes et de charges.

**14 - SERENICITY** : Spécialiste dans la sécurité urbaine et la surveillance électronique.

**15 - TARDY SAS** : Expert en mécanique de précision et usinage.

**16 - NBC Sys** : Voir KNDS (5).

**18 - HEXADRONE SAS** : Concepteur et fabricant de drones modulaires professionnels.

**19 - OPTSYS (SAS)** : Voir KNDS (5).

**20 et 21 - INDUSTRIEL** : Producteur d'aciers spéciaux.

**23 - EDIACAT** : Fournisseur de solutions de formation et de simulation pour la défense.

**24 - ASCOMÉTAL** : Producteur d'aciers spéciaux.

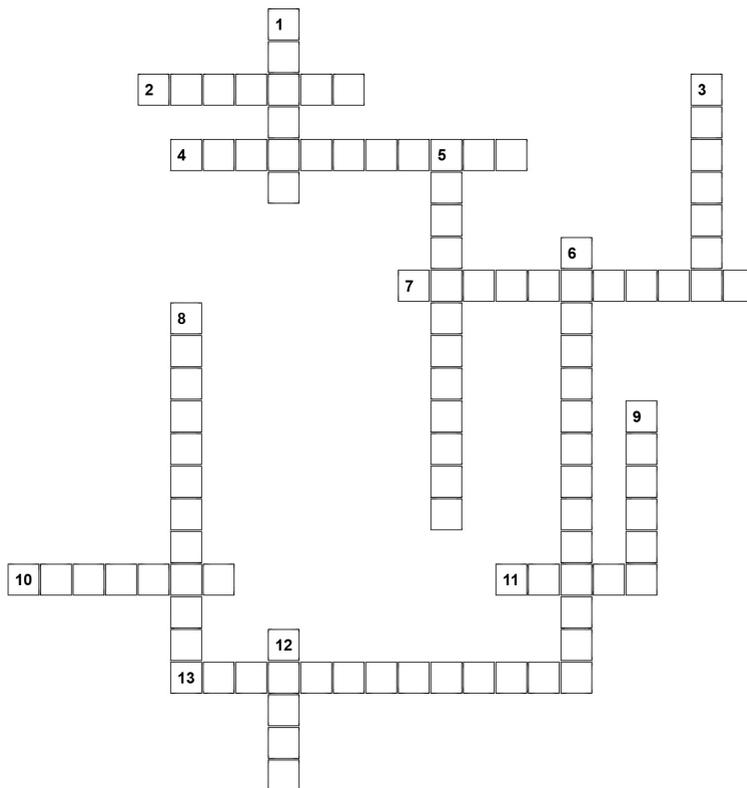
**25 - ADES TECHNOLOGIES** : Fabricant de composants et équipements pour l'aéronautique et la défense.

**26 - HEAT CONCEPT** : Expert en solutions de chauffage industriel et traitement thermique.

**27 - VIAMI SOLUTIONS FRANCE SAS** : Fournisseur de solutions de test et de mesure pour les réseaux optiques et télécoms.

**28 - PRÉCISION STÉPHANOISE INDUSTRIE** : Spécialiste en usinage et fabrication de pièces de précision.

- 29 - TECHNETICS Group** : Spécialiste des solutions d'étanchéité pour les environnements critiques.
- 30 - TELEFLOW SAS** : Fabricant de systèmes de gestion de pression pour véhicules militaires et industriels.
- 31 - JOGAM S.E.T.** : Spécialiste en usinage et assemblage de pièces mécaniques complexes.
- 32 - SBS FORGE** : Expert en forge et usinage de pièces métalliques de haute performance.
- 33 - A2M INDUSTRIE** : Fabricant de pièces métalliques notamment pour l' aéronautique .
- 35 - LOIRE INDUSTRIE** : Fabricant de composants métalliques pour les industries de pointe.
- 36 - BLOCK'AXESS** : Fabricant de solutions de contrôle d'accès et de sécurisation des sites sensibles.
- 37 - HUMBERT** : Concepteur et fabricant d'armes légères et de munitions.
- 38 - CGP (Cables for Global Performance)** : Fabricant de solutions de câblage.
- 39 - FORGITAL FDML** : Producteur de composants forgés, notamment pour l' aéronautique.
- 40 - Champ de tir - KNDS** : Site de test et d'expérimentation pour systèmes d'armement.
- 41 - BAROU ÉQUIPEMENTS** : Concepteur et fabricant de pièces pour l'aéronautique et la défense.
- 42 - AG TÔLERIE** : Spécialiste de la découpe et du pliage de tôles.
- 43 - SEEB AUTOMATION** : Intégrateur de solutions robotiques et automatisées.
- 43 et 54 - S.A.I.B. CONNECTIQUE** : Concepteur de solutions de connectique pour l'aéronautique et la défense.
- 44 - Établissement Logistique du Commissariat des Armées** : Organisme en charge du soutien logistique des forces armées.
- 45 - BALP** : Expert en chaudronnerie et mécanique.
- 46 - WILDSTEER** : Concepteur et fabricant de couteaux tactiques.
- 47 - MINERVA ISSARTEL** : Expert en mécanique de précision et usinage de haute technologie.
- 49 et 60 - SOPRA STERIA** : Groupe de conseil et de services numériques .
- 50 - WYSE LIGHT** : Spécialiste en éclairage LED.
- 52 - MTS** : Entreprise spécialisée dans les traitements thermiques des métaux.
- 53 - MODERTECH Industries** : Fournisseur de solutions industrielles en mécanique et tôlerie.
- 55 - CASMETAL Feurs** : Fonderie spécialisée dans les pièces en acier.
- 56 - APPRES** : Spécialiste en protection balistique et équipements de sécurité.
- 57 - CIDER ENGINEERING** : Bureau d'études en ingénierie mécanique et industrielle.
- 58 - FIDUCIAL SÉCURITÉ** : Société de sécurité privée spécialisée dans la protection des entreprises et des institutions.
- 59 - UGITECH** : Producteur de solutions en aciers inoxydables.
- 61 - BERTHEAS** : Spécialiste du traitement de surface .
- 62 - INEO** : Fournisseur de solutions en électricité et infrastructures numériques.
- 63 - FIDUCIAL FPSG** : Organisme de formation et de conseil proposant des formations en sécurité, sûreté et santé au travail.
- 64 - EPM5** : Fabricant de pièces de haute précision pour l'aéronautique et la défense.
- 65 - LOIRE FONDERIE** : Fonderie industrielle spécialisée dans les alliages d'acier et de fonte.
- 66 - UDSOR Loire** : Union des entreprises de la défense et de la sécurité en région Loire.
- 67 - DMECA** : Usinage de précision et assemblage de pièces mécaniques.
- 68 - CEPM Industries** : Outillages de systèmes mécaniques complexes.



### Horizontal

2. Morceau de tissu qui flotte au vent et symbolise l'unité nationale, sauf quand il est en berne.
4. Amour de son pays, sauf quand il pleut.
7. Personnes prêtes à se battre pour le meilleur prix, sans poser de questions.
10. Individu qui paie des impôts et vote tous les cinq ans.
11. Chanson que tout le monde chante sans vraiment savoir ce que les paroles signifient.
13. Processus par lequel on apprend à marcher en rang et à chanter en chœur.

### Vertical

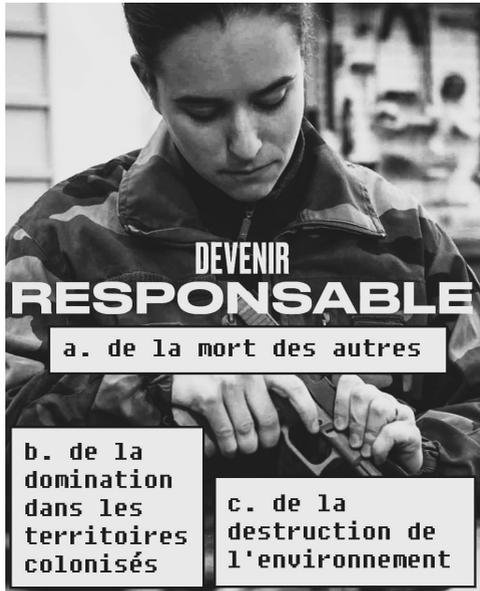
1. Activité où l'on envoie des jeunes gens se faire tuer pour des causes qu'ils ne comprennent pas.
3. Groupe de personnes prêtes à défendre le pays, sauf quand il pleut.
5. Pouvoir de décider pour son pays, sauf quand les autres pays ne sont pas d'accord.
6. Méthode efficace pour transformer des individus en moutons dociles.
8. Protection de nos ordinateurs contre les attaques de ceux qui savent mieux que nous comment les pirater.
9. Ce que l'on vous dit pour vous faire acheter des choses dont vous n'avez pas besoin.
12. Institution où l'on apprend à obéir sans discuter.

# III. VOCABULAIRE

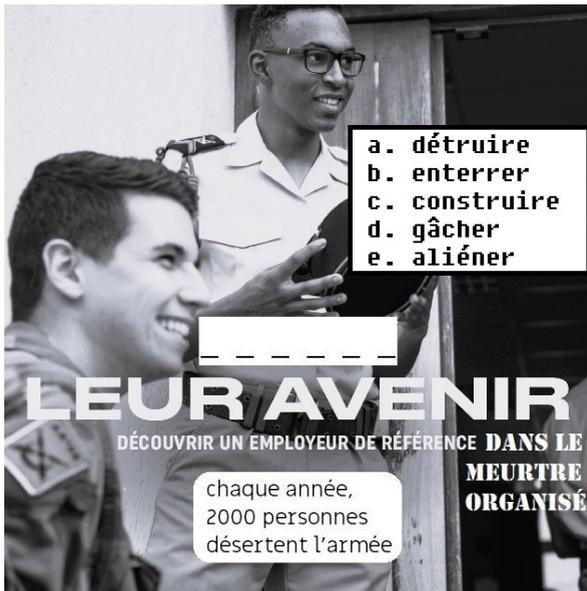
## LES MOTS DU POUVOIR

*Toute idéologie a un discours, et tout discours idéologique transforme la réalité à sa guise. Il n'y a pas de militarisation des consciences sans le langage militaire. La propagande médiatique qui nous bombarde de propos guerriers n'est que l'écume de l'idéologisation militariste de notre vocabulaire. Les mots de la guerre sont partout : des classes de collège aux bureaux, des tweets gouvernementaux aux panneaux JC Decaux, des textes de loi aux comics.*

*Dans cette brochure, nous utilisons aussi bon nombre de ces termes. Mais il n'est pas question pour nous de les banaliser en prenant pour acquises les idées qu'ils cherchent à imprimer dans nos têtes. Surfant sur la peur savamment mise en scène, prétextant les menaces face auxquels sans l'État, sans ses armes et son armée, nous serions sans défense, s'opère un sourd endoctrinement auquel ce champ lexical sert d'emballage. Non seulement il veut nous faire admettre l'inéluctabilité d'une guerre, mais il œuvre aussi à rendre indiscutablement nécessaire, puisque communément admise comme ne pouvant pas ne pas exister, la violence par laquelle l'État impose son autorité, défend les intérêts des élites et perpétue les oppressions à l'intérieur comme en dehors du territoire qu'il gouverne. Voici donc quelques propositions de définitions.*



CHOISIS L'OPTION QUI TE PLAÎT LE PLUS POUR COMPLÉTER CES CHOUETTES AFFICHES (CHOIX MULTIPLE POSSIBLE)



## Armée

Ensemble des forces militaires d'un État moderne. A pour fonctions : de défendre les intérêts de cet État et ceux de ses États alliés face à d'autres États, donc d'étendre et de protéger les empires économiques et politiques ; de garantir l'ordre et de la sécurité de l'État sur son propre territoire, donc, de mater les révoltes internes (entre autres, en France métropolitaine et sur les territoires que celle-ci occupe outre-mer, la Gendarmerie nationale est une force armée chargée de missions de police dépendante à la fois du ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées). Dépositaire du monopole de la violence dite légitime (*voir État*) par lequel l'État impose son autorité. Gardienne des frontières et des valeurs réactionnaires. Institution coercitive œuvrant à la reproduction des rapports sociaux patriarcaux, autoritaires et hiérarchiques. Employeur de premier ordre et instrument disciplinaire transformant les individus en soldats au service des impératifs qui ne sont pas les leurs. Cause d'incendies dans la garrigue en pleine canicule. Définition plus courte : *l'armée, ça tue et ça rend con.*

## Citoyen (droits, lois)

Historiquement, « jouissant du droit de cité » (dans l'Antiquité classique) ou encore « soumis aux lois » (1640, Corneille). Individu subordonné à un État qui lui accorde des droits et lui impose des devoirs (obligations légales), hypertrophiés en temps de guerre. Ce statut n'est aucunement un choix. Par contre, l'État peut refuser des droits (entre autres, le fameux « droit de cité » !) et user de la force pour empêcher les personnes indésirables de passer outre ce refus (*voir État, violence légitime*).

## Cyberdéfense

Initialement, un moyen de contrer les « cyberattaques ». Extension de la militarisation vers les technologies numériques.



## À TON AVIS,

« J'entreprendrai mes capacités physiques »

c'est un slogan :

- De Basic Fit
- D'Arnold Schwarzenegger
- De l'armée française



### Défense

La meilleure attaque. En langage bureaucratique, synonyme imprécis d'« armée », d'« armement » ou de « guerre ». Exemples : « industrie de la défense » ; en 2017, le « ministère de la défense » a retrouvé son ancien nom du « ministère des armées », sachant qu'il s'est aussi appelé « ministère de la guerre » pendant 155 ans (1791 à 1946). Euphémisme laissant entendre qu'en matière de guerre, c'est toujours l'ennemi qui attaque. Défense nationale : ensemble de mesures militaires, civiles et économiques justifiées par la protection contre des ennemis extérieurs et servant à maintenir l'ordre, perpétuant un système d'exploitation, de surveillance et de répression.

### Doctrines

Ensemble d'idées et de croyances à vocation hégémonique dictant des normes et des manières d'agir spécifiques. Doctrine militaire : ensemble de principes militaires à suivre militairement pour la réussite d'une action militaire. Exemple : « L'équilibre de la terreur » ou « destruction mutuelle assurée » est une doctrine de stratégie militaire au sujet de la dissuasion nucléaire. Voir le film *Point limite* (Sidney Lumet, 1964).

### Drapeau

Symbole de ralliement à une identité collective (d'un État ou d'une organisation) auquel les membres du groupe doivent allégeance et respect. Morceau de tissu rayé ne pouvant être utilisé comme papier toilette en vertu du respect des principes de la République. Contre-dicton populaire : « *La nuit, tous les drapeaux sont gris* ».

### Dissuasion

Arnaque consistant, pour un État, à laisser croire aux autres États qu'il pourrait utiliser ses ogives nucléaires, tout en laissant croire en même temps à sa population qu'il ne les utilisera jamais et qu'il les produit et les entretient uniquement pour « dissuader » les autres.

## Éducation à la défense

A pour objectif de conditionner les individus à accepter la guerre et l'ordre militaire comme des nécessités et la défense de l'État comme un devoir ; vise à développer un « **Esprit de Défense** », à savoir la docilité des citoyen·nes à devenir complices passifs ou actifs de la violence étatique. Se décline en d'autres dispositifs, comme l'**éducation aux médias** (*via* entre autres le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, CLEMI) qui habitue les jeunes aux discours officiels sur la défense et le terrorisme, justifie les interventions militaires et impose l'idéologie de la guerre. Le programme d'éducation à la défense qui s'étend de l'école primaire à la majorité a pour nom le **parcours citoyen**. Il fait partie de l'éducation civique et a, entre autres, pour étapes le recensement militaire (*voir Recensement*) et la JDC (*voir JDC*).

## Embrigadement

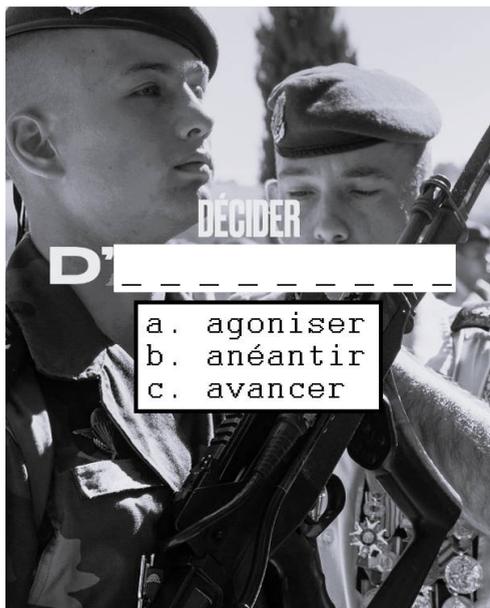
Processus par lequel des individus sont soumis à un conditionnement rigoureux visant à les conformer à la discipline, aux valeurs et aux objectifs de l'armée, au détriment de leur autonomie de pensée. Par extension (métaphorique), intégration d'individus à toute entité qui les aliène.

## Endoctrinement

Processus consistant à inculquer une doctrine, opérant souvent par répétition et présentant ses principes comme des vérités absolues, sans remise en question possible.

## État

Autorité suprême imposée à un groupe humain habitant sur un territoire. Dans les régimes démocratiques, ayant pour originalité de faire croire au groupe en question qu'il l'a choisie. Max Weber (sociologue, 1864 - 1920) définit plus particulièrement l'État par le fait qu'il s'octroie le monopole de la violence « légitime ». Son raisonnement est le suivant : on ne peut pas définir l'État « *par le contenu de ce qu'il fait* », puisqu'« *il n'existe [...] presque aucune tâche dont ne se soit pas occupé un jour un groupe-ment politique quelconque* », il



CHOISIS L'OPTION QUI TE PLAÎT LE PLUS

faut donc le définir par son moyen d'action spécifique. «*Tout État est fondé sur la force*», disait Trotski [...] En effet, cela est vrai. S'il n'existe que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'"anarchie"» (M. Weber, *Le Savant et le Politique*, 1917-1919). L'État serait donc l'institution qui se donne à lui-même le privilège d'utiliser la violence et celui de décider de qui peut l'utiliser ou pas. Son pouvoir lui viendrait de sa réussite à se faire reconnaître (peu importe les moyens) comme l'unique source de légitimité (au sens de conformité avec les règles, qu'il a lui-même posées) de la violence sur un territoire donné.

## Guerre

Instrument de politique extérieure et de relance économique permettant d'accéder à des ressources ou/et à des marchés, de créer des débouchés aux industries de l'armement nationales ou de tester en temps réel des innovations technologiques. Forme de gouvernement permettant d'accroître le contrôle social et de renforcer la répression. Massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais qui ne se massacrent pas.

## Héros

Figure glorifiée par les médias et donc par la société pour ses sacrifices au nom de causes imposées par l'État. Ces sacrifices, souvent associés aux contextes de guerre, de crise, d'urgence ou à des missions d'ordre public, sont utilisés pour nourrir un imaginaire de l'héroïsme qui masque la réalité de l'exploitation. A

son pendant négatif, la figure du traître. Le retournement n'est jamais loin. Exemple : le personnel hospitalier, qui était traité en héros pendant le confinement, devenait traître s'il refusait de se faire vacciner contre le Covid 19. Dans les deux cas, il se faisait gazer quand il manifestait pour exiger plus de moyens pour l'hôpital public.

**FAIRE DE**  
*l'exécution*



**SA ROUTINE**  
**QUOTIDIENNE.**



## Hymne national

Chant de ralliement dont les paroles importent peu tant que le refrain commence par «*aux armes*».

# VRAI OU FAUX

Cette phrase est un slogan de recrutement de l'armée française

(entoure la bonne réponse)

Je veux être le moteur de la paix **V/F**

J'ai choisi les grands espaces, pas l'open space **V/F**

En cherchant l'action, j'ai trouvé ma vocation **V/F**

Ma volonté sera tout-terrain **V/F**

Ici ou ailleurs, je serai à la hauteur **V/F**

J'ai soif d'aventure pour ceux qui ont faim de liberté **V/F**



## Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Journée obligatoire pour les jeunes adultes nés à partir de 1980 servant à repérer d'éventuelles recrues. On t'y explique que l'armée c'est bien et on te fait passer des tests de lecture et de logique. L'échec à ces tests conduit à un effort de recrutement supplémentaire de la part des bidasses (ça se teste!)

## Lien armée-nation

Construction mythologique utilisée pour légitimer l'omniprésence des forces armées dans la société, spécifiquement brandie lors des cérémonies militaires ou pour justifier des exercices militaires en terrain civil.

## Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et LPM

En France, document publié par le ministère des armées pour définir la stratégie globale de défense et de sécurité. Inclut l'étude de nouvelles menaces et la stratégie de militarisation. Socle stratégique pour la **Loi de programmation militaire (LPM)** qui, depuis 1960, établit une programmation pluri-annuelle (pour six ans depuis 2003) des dépenses que l'État consacre à ses forces armées. Source d'inspiration pour les auteurs de dystopies.

## Menace

Notion utilisée à tout-va pour maintenir un climat de peur. Renvoie à une vision du monde où les dangers sont omniprésents et où l'État est nécessaire pour gérer les crises. Justifie les politiques de sécurité répressives et la militarisation de la société. Détourne l'attention des véritables oppressions et du désastre *déjà là* : inégalités sociales, salariat, propriété privée, abrutissement, destruction de la nature, etc.



## Militaire

Appartenant à une organisation autorisée par l'État à recourir à la force. Renvoie à une hiérarchie stricte, à une obéissance inconditionnelle aux chefs et à l'absence totale d'esprit critique. Par extension, en parlant d'autres groupes ou comportements : qui est organisé selon une structure comparable à celle des forces armées d'un État.

## Militarisation

Processus par lequel des valeurs, des normes, des raisonnements, des impératifs et des moyens militaires sont intégrées dans la société. A notamment pour attributs : usage des technologies et équipements militaires ailleurs que sur le champ de bataille, traque aux espions, amour obligatoire de la patrie, propagande exhortant l'esprit guerrier et le sacrifice, répression exemplaire de tout acte effectif ou symbolique commis contre l'État et ses émanations (nation, armée, etc.).

## Mobilisation générale

Ordre donné à toutes les citoyen-nnes de participer à l'effort de guerre en temps de crise. Inclut la convocation des réserves militaires, l'activation des ressources économiques et industrielles (réquisitions) et l'implication de la société civile pour renforcer la défense nationale. En France, la dernière mobilisation générale date de 1939.

## Nation

Fiction narrative qui déduit du fait de partager un territoire, une langue et/ou une origine commune l'existence d'une communauté indivisible, source de valeurs, d'attributs (physiques, comportementaux, etc.) et d'intérêts identiques pour tous les individus la composant. **Nationalisme** : défense de cette communauté fictionnelle contre les éléments étrangers ou impurs susceptibles de l'altérer. Variantes (déterminisme selon l'origine) : le fait de présumer les comportements d'un individu sur la base de son appartenance à une communauté nationale fictive et des préjugés qui s'y attachent. En général, les préjugés en question établissent des hiérarchies entre les communautés imaginaires. Quand ce déterminisme pousse sa connerie jusqu'à prêcher l'existence de races, il s'appelle **racisme**.

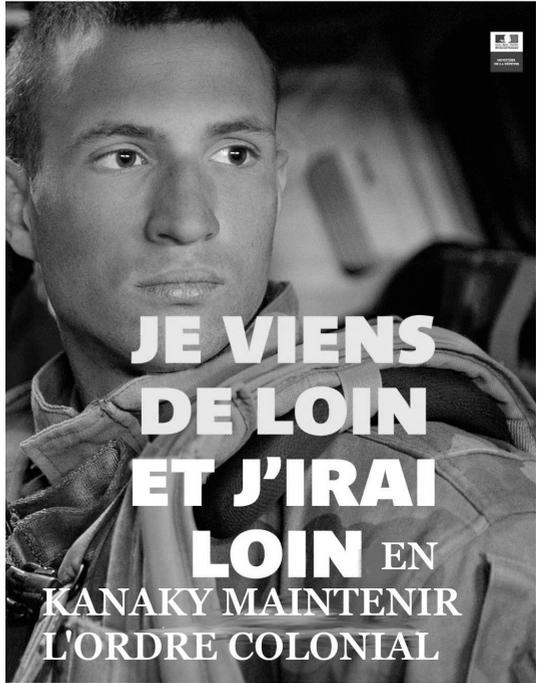
## OPEX

Nous entendons souvent, avec la guerre en Ukraine, que « la guerre se rapproche des portes de l'Europe ». Cette phrase pourrait laisser croire que la France n'a pas été en guerre depuis la seconde guerre mondiale. C'est oublier l'Algérie, Madagascar, l'Indochine... Puis, de nos jours, le décompte des « opérations extérieures » de l'armée française fait voler en éclats ce mythe. En réalité, la France, via ses armées, est impliquée sur de nombreux territoires. « Opérations extérieures », « opérations de maintien de la paix », « formations militaires », autant d'euphémismes qui recouvrent des réalités allant de la simple opération d'évacuation de ressortissant.es français.es jusqu'à de véritables guerres auxquelles la France participe dans d'autres pays.

Opération	Pays	Début	Description
<b>Al-Saqr</b>	Émirat arabes unis	4 février 2022	Opération faisant suite aux attaques aériennes houthistes.
<b>Antarés</b>	Europe	9 septembre 2022	Déploiement du Groupe Aéro-Naval.
<b>EUNAVFOR Aspide</b>	Mer Rouge	19 février 2024	Mission européenne pour la protection du trafic maritime international en mer Rouge, à la suite des attaques par les Houthis.
<b>Takuba</b>	Mali	22 janvier 2020	Mission de formation et d'assistance technique aux forces maliennes.
<b>enhanced Vigilance Activities</b>	Pologne, Bulgarie, Roumanie et Croatie	24 février 2023	Missions de défense aérienne du flanc oriental de l'Alliance atlantique.
<b>Aigle</b>	Roumanie	28 février 2022	Posture dissuasive et défensive de l'Alliance OTANienne face à la Russie.
<b>Agénor : EMASoH</b>	Golfe Persique		Agénor, volet militaire de la Mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz (EMASOH) soutenue par 8 pays européens.
<b>EUNAVFOR MED Irini</b>	Mer Méditerranée	2020	Opération aéronavale pour faire respecter l'embargo sur les armes imposé à la Libye.
<b>EUTM Mozambique</b>	Mozambique		Mission de formation des forces armées du Mozambique.
<b>Forces françaises au Sahel (FFS)</b>	Niger Tchad		S'inscrivant dans la suite de l'opération Barkhane, le dispositif des éléments français de partenariat au Sahel repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la Bande sahélo-saharienne (BSS). Les 3 000 militaires français les appuient dans la lutte contre les groupes armés terroristes aux côtés de leurs partenaires européens et nord-américain.
<b>EUMAM Ukraine</b>	Union européenne		Mission d'assistance militaire en soutien à l'Ukraine.
<b>CTF 150 /Combined Maritime Forces</b>	Océan Indien - Golfe Persique - Mer Rouge - Golfe d'Aden	Novembre 2022	Missions de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le Nord-Est de l'Océan Indien

Dernières opérations militaires impliquant la France (depuis Wikipedia)

Actuellement, entre 7 et 10 000 soldats français sont déployés à travers le monde. On en trouve en Estonie, Lituanie, en Roumanie (avec l'OTAN), au Sahel (suites de Barkhane), au Mali, au Mozambique, au Gabon, en Centrafrique, aux Émirats Arabes Unis, en Mer Rouge. Pour se donner une idée des guerres auxquelles la France a participé, on recopie sur la page précédente les dernières lignes du gigantesque tableau de l'article *Liste des opérations militaires impliquant la France* de wikipedia. Et si vous êtes vraiment curieux-ses, le ministère des armées publie chaque semaine une liste mise à jour sur son site Internet.



### **Patriotisme**

« Amour de la patrie », construction idéologique transformant l'attachement à une terre ou à une culture en un devoir d'allégeance aux institutions étatiques et à leurs intérêts, au détriment de la solidarité entre humains.

### **Recensement**

Opération consistant à collecter des informations sur la population et ses ressources. En France, le recensement est réalisé tous les cinq ans par l'INSEE, et un recensement militaire obligatoire fait partie du "Parcours citoyen". Ce dernier concerne tous les jeunes, hommes et femmes, et sert d'outil statistique en vue des besoins militaires.

### **Résilience**

À l'origine (*physique*), résistance d'un matériau au choc. Par extension : capacité à surmonter un traumatisme. Dans le champ lexical de « l'esprit de défense » : capacité de la société à surmonter les crises et les menaces, qu'elles soient externes (guerres, catastrophes) ou internes (crises économiques, sociales). En gros : encaisser et s'adapter plutôt que se révolter. *À bas la résilience !!!!*

## **Sociétés militaires privées (SMP) :**

Armées privées engagées par des entreprises ou des États. Il y a de multiples exemples de ce mercenariat moderne, en Irak, en Afghanistan, dans de nombreux pays africains, entre autres autour de l'accès aux ressources naturelles. Cette marchandisation de la violence guerrière illustre à merveille l'entente néolibérale entre le capital et l'État.

## **Souveraineté**

Fiction politique sous-entendant qu'un État a un droit exclusif sur un territoire et ses habitants. Sert d'alibi aux guerres, à la répression et à l'exploitation sous couvert de protection, d'ordre ou de retombées économiques.

## **Technologies duales - biens à double usage**

Marchandises pouvant servir des usages autant civils que militaires. Typiquement un hélicoptère ou un zodiac peuvent être vendus à des services de secours ou à des groupes militaires. Le joli drone-cadeau-de-Noël pour faire des photos de vacances peut très bien devenir un drone de reconnaissance. Avec quelques modifications, il pourra aussi larguer des bombes. Puces électroniques et capteurs peuvent maîtriser les vibrations de votre lave-linge ou aussi calculer précisément, en analysant le souffle de son impact, d'où provient l'obus qui vient d'être tiré. Les super jumelles infrarouge de votre oncle pour l'observation de la chouette hulotte proviennent de technologies auxquelles l'armée s'intéresse beaucoup pour équiper ses tanks en vision nocturne. On parle là de *technologies duales*, qui intéressent le civil et le militaire. La particularité de ces biens et technologies, c'est qu'ils peuvent servir d'alibis aux industriels français pour sortir du cadre des « transferts d'armement » et ainsi contourner les embargos. Comment ça, on a vendu des puces pour drones à l'armée russe ? Non, c'était juste pour équiper des lave-linges !





Ceci est une pub de l'armée en version originale ↗

## CHOISIS TON DÉTOURNEMENT !

Que pourrait-on faire dire à "Marion"?

A\* Tu t'es fait larguer ?  
Pense à l'armée !

B\* Je scrute l'horizon,  
Je deviendrai troufion

C\* JE VEUX  
ÊTRE LE  
DERNIER  
SOUFFLE

D• D'autres idées ?

## Zone de défense et de sécurité

La France est découpée en départements chapeautés par des préfets, représentants locaux de l'État, donc aussi chefs locaux des flics. Les Zones de défense et de sécurité sont un autre découpage administratif du territoire. Chaque zone est dirigée par un préfet de zone qui est le préfet de région du siège de la zone. Il a trois missions principales : élaboration des opérations civilo-militaires de défense ; coordination des moyens de sécurité civile dans la zone ; administration d'un certain nombre de moyens de la police et de la gendarmerie.

Le préfet de zone a pour conseiller militaire un officier général de zone de défense qui, lui, est placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées. Cet officier est appelé **gouverneur militaire** quand le siège de la zone comporte une garnison. Par exemple, Saint-Étienne relève du gouverneur militaire de Lyon. Notons que le préfet de zone dispose des gendarmes mobiles et des CRS. Dans la Loire, pendant les grèves de 1948, c'était le « super-préfet Berteaux » qui avait organisé la « reconquête » des puits de mines en mobilisant les CRS et les conscrits de sa région tout en prenant soin de les trier afin de ne pas faire intervenir de natifs de la Loire qui auraient pu fraterniser.



En temps de « crise », le premier ministre peut accorder des pouvoirs exceptionnels au préfet de zone sur tous les autres préfets de département : il peut suspendre les fonctionnaires de leurs fonctions et exercer le droit de réquisition du personnel et des biens ; jusqu'à mobiliser les forces armées s'il n'a plus contact avec le gouvernement.

# ANTIMILITARISME OU PACIFISME ?

Deux termes souvent associés, « pacifisme » et « antimilitarisme » sont pourtant bien distincts. Il n'existe pas de définition stricte ni de l'un ni de l'autre, et le sens qu'y voient les personnes qui s'en réclament peut varier sensiblement. Une des manières communes de les distinguer le fait sur la base du rapport à la violence. Le pacifisme rejetterait la violence sous toutes ses formes et chercherait à résoudre les conflits par des moyens pacifiques, comme le dialogue et la négociation ; l'antimilitarisme, lui, ne serait pas aussi catégorique. Sans glorifier la violence, il n'exclurait pas pour autant son usage face à un système oppressif, pour renverser les institutions qui perpétuent l'injustice et pour détruire les structures de domination. Toutefois, au regard de l'histoire, cette distinction semble caricaturale : les personnes et organisations qui se sont réclamées du pacifisme ou de l'antimilitarisme dans le passé n'avaient pas toutes des positions aussi univoques.

Pour nous, la principale différence entre le pacifisme et l'antimilitarisme réside plutôt dans leur manière de se rapporter à la paix. Le pacifisme renvoie à l'espoir d'une société harmonieuse sans guerre, mais il se heurte à la réalité d'un système fondé sur la domination et la violence institutionnalisée. La paix telle que nous la connaissons est une paix capitaliste et étatique, elle n'est jamais une paix pour tout le monde. Le capitalisme protège ses intérêts économiques grâce à la coercition, tandis que l'État légitime la violence à travers ses lois, sa police, ses prisons et ses armées.

L'antimilitarisme ne se limite pas à dénoncer la guerre : il se bat contre l'existence même de l'armée et son rôle dans la perpétuation de la domination. Loin d'être un simple outil de défense, l'armée est un instrument de coercition, utilisé pour protéger la propriété privée et maintenir les hiérarchies sociales. L'antimilitarisme s'attaque donc aux causes structurelles de la violence institutionnalisée, notamment au rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre social. Mais la militarisation ne s'arrête pas à l'armée. Elle traverse toutes les sphères de la société : de l'école, où l'on enseigne la soumission à l'autorité, à l'économie, où les industries de l'armement prospèrent. Nous nous opposons à ces structures, à leur financement, à leur légitimation et à l'endoctrinement des personnes. Nous voyons dans la militarisation un phénomène structurel, enraciné dans le capitalisme et l'État, et inscrivons la lutte contre la militarisation dans celle, plus large, contre toutes les formes de domination – qu'elles viennent de l'État, du capitalisme ou d'autres systèmes autoritaires.

## Réponses aux jeux et devinettes :

MOTS CROISÉS p. 32  
Horizontal : 2. drapeau ; 4. patriotisme ; 7. mercenaires ; 10. citoyen  
Vertical : 1. guerre ; 3. réserve ; 5. souveraineté ; 6. endoctrinement ;  
8. cyberdéfense ; 9. menace ; 12. armée

CHOISIS L'OPTION p. 34  
La version originale (celles de l'armée) sur la deuxième affiche  
est la C. (construire)

À TON AVIS p. 36  
« J'entreprendrai mes capacités physiques » est un slogan  
publicitaire de l'armée française

CHOISIS L'OPTION p. 37  
la version originale (celles de l'armée) est la C. (avancer)

VRAI/FAUX p. 39  
Toutes ces phrases sont des slogans de recrutement de l'armée  
française (VRAI partout)

